

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Enjeux et défis de la protection et de la mise en valeur du Parc de la Gatineau dans
la région de la capitale nationale du Canada

ESSAI DE MAÎTRISE
PRÉSENTÉ À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMME EXIGENCE PARTIELLE DU PROGRAMME
DE MAITRISE EN SCIENCES SOCIALES DU DÉVELOPPEMENT
(PROFIL DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

PAR
MARIE-PIER BROCHU

Mai 2020

Table des matières

Résumé	iii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1. PROBLÉMATIQUE.....	3
CHAPITRE 2. CADRE THÉORIQUE	12
2.1 ANALYSE THÉORIQUE.....	13
L'origine de la nomination des parcs	13
Le développement des parcs urbains	18
L'enjeu des périphéries urbaines : amélioration ou statu quo.....	23
L'urbanisation de la région de la capitale nationale du Canada : l'enjeu périurbain, environnemental et écologique.....	27
Protection, gestion et conservation : Défis et enjeux pour le futur	37
CHAPITRE 3. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	50
3.1 L'APPROCHE ÉPISTÉMOLOGIQUE	50
3.2 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE : L'ÉTUDE DOCUMENTAIRE.....	51
CHAPITRE 4. PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU	53
PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU 2005	53
RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU – RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE ÉTAPE 1.....	61
RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU – RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE ÉTAPE 2.....	65
CHAPITRE 5. ANALYSE, INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS	72
5.1 ANALYSE DES RÉSULTATS.....	72
5.2 INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS.....	77
CONCLUSION	82
BIBLIOGRAPHIE.....	87

Résumé

À l'ère du 21^e siècle, plusieurs enjeux et préoccupations complexifient le monde qui nous entoure. Ces préoccupations sont de nature tant sociale, économique, religieuse, politique qu'environnementale. Celles-ci affectent donc l'ensemble des ressources dont nous disposons, tant du point de vue de leur quantité que de leur qualité. Le présent essai analysera ces préoccupations, tant sociales qu'environnementales, à l'égard des espaces verts et aires protégées au Québec et au Canada, et plus précisément, à l'égard du Parc de la Gatineau. En étudiant les défis et enjeux associés aux espaces verts urbains, il importe d'être proactif dans la protection, mais également dans la mise en valeur de ces espaces naturels. De par ce fait, il est question de l'importance d'une nouvelle méthode qui suscite un intérêt pour une meilleure gestion basée sur l'attrait récréotouristique qu'offrent ces parcs, mais également sur l'importance d'une intégrité écologique et environnementale.

L'analyse de ces enjeux urbains soulève certains défis sur la mise en valeur ainsi que sur la protection et l'intégrité écologique de ce parc de conservation. Le but de cette analyse vise la compréhension et l'analyse de ces enjeux, et ce, à l'aide de l'étude du processus de révision du plan directeur du parc de la Gatineau. Ce processus, dont la première analyse est en date de 2005 ainsi que la seconde, qui présente un nouveau plan, dont l'échéancier final est porté au courant de l'hiver 2020. Ces plans directeurs analysent ainsi comment améliorer la gestion, la protection et la conservation du parc face aux préoccupations environnementales, mais également sociales, dont l'enjeu de l'étalement urbain. Le cadre théorique comme outil d'analyse s'articule autour de plusieurs principes généraux, urbains et environnementaux, soit l'aménagement urbain, le développement durable ainsi que l'environnement. Cet essai se base donc

essentiellement sur une recherche, étude et analyse documentaire. En ce qui a trait à la position des plans directeurs de 2005 ainsi que de l'actuel plan en révision, ceux-ci sont catégoriques quant à l'égard de plusieurs éléments touchants à la problématique de l'étalement urbain, de la protection, de l'intégrité écologique ainsi que de sa mise en valeur. Pour ce faire, il importe d'améliorer et de développer des partenariats auprès des citoyens ainsi que des partenaires, tant politiques qu'économiques. Ces partenariats seront donc étudiés lors de consultations publiques, éléments importants d'une participation citoyenne au sein de ce processus de révision. Ainsi, concrètement, quels sont les enjeux et défis pour les acteurs concernés de la protection et de la mise en valeur du parc de la Gatineau dans la région de la capitale nationale du Canada? Lors de ces consultations, plusieurs enjeux furent mis sous la loupe, dont, la question de l'utilisation automobile, la limitation du développement d'infrastructures urbaines, l'utilisation d'embarcations motorisées sur les sentiers ainsi que les cours d'eau, la question du zonage et de la protection des différentes zones, entre les zones naturelles sans aucune ou presque activité humaine aux zones où l'activité humaine est quasi omniprésente. Cette prise en charge en termes d'intégrité écologique et environnementale n'a pu se faire sans la présence de consultations publiques qui ont permis à la population ainsi qu'aux partenaires de se prononcer sur ces enjeux.

Ainsi, face à l'étalement urbain et à l'augmentation de l'activité humaine, il en résulte une détérioration touchant l'ensemble du parc, ses sentiers et ses écosystèmes en passant par les attraits historiques et culturels. Cela engendre donc une gestion plus difficile des activités récréotouristiques. La problématique se présente sur comment les acteurs travaillant et œuvrant auprès du parc de la Gatineau se mobiliseront-ils afin d'assurer la protection, la conservation, la gestion ainsi que l'intégrité environnementale et écologique, tout en assurant et maintenant l'offre d'activités

récréotouristiques? En termes de réponse à cette problématique, un élément crucial à respecter est une coordination et une coopération entre les divers acteurs, incluant les gestionnaires ainsi que les partenaires. Comme de fait, ce processus de révision inclut plusieurs étapes, dont la plupart sont des consultations publiques. Dans le cadre de cet essai, les objectifs de comprendre cette réalité et problématique furent, en grande partie, atteints. Il a été question de l'étude de la situation passée et actuelle du parc, mais il n'en demeure pas moins que le futur et nouveau plan directeur n'est pas officialisé puisque certaines étapes doivent toujours faire l'objet d'études et d'analyses avant d'être finalisées. Cette protection et mise en valeur doivent s'effectuer en symbiose alors que le Parc, en se basant sur les défis qu'apportent un achalandage accru, se doit d'améliorer ainsi que d'innover son offre récréotouristique, tout en limitant l'impact écologique et environnemental sur l'ensemble de ses écosystèmes.

INTRODUCTION

L'urbanisation et l'étalement urbain des grandes métropoles demeurent des enjeux importants lorsqu'il est question de protection, de gestion, de conservation et de mise en valeur des espaces verts, des aires protégées ainsi que de l'ensemble de leur biodiversité et écosystèmes. Cet enjeu est d'autant plus analysé lorsque ces espaces verts et aires protégées se trouvent en bordure de ces grandes métropoles. Dans le cas du présent essai, l'analyse portera sur les défis et enjeux de la protection et de la mise en valeur du parc de la Gatineau dans la région de la capitale nationale du Canada. Cette analyse portera, en grande partie, sur l'étude du processus de révision du futur plan directeur du parc de la Gatineau, dont l'ébauche finale sera déposée au courant de l'hiver 2020.

Par la suite, la démarche de recherche et de rédaction se basera essentiellement sur une étude documentaire théorique appuyant mes recherches et mon analyse du nouveau Plan directeur du parc de la Gatineau. En termes de structure du document, celui-ci élaborera d'abord ma problématique de recherche et par la suite mon cadre théorique ainsi que ma revue de littérature. Il sera également question du développement de mon cadre méthodologique, de la présentation du processus de révision du plan directeur du parc de la Gatineau, et finalement, par une analyse, une interprétation ainsi qu'une discussion de mes résultats. Le nouveau plan directeur traite de l'enjeu précis de l'utilisation, de la mise en valeur et de la protection à long terme du parc, et se veut une analyse et une réponse quant aux enjeux soulevés dans le précédent plan directeur de 2005. Il est donc souhaité une réponse quant à ces défis et enjeux de cette protection et mise en valeur. Au terme de cet essai, et, suite à une analyse théorique ainsi qu'à l'étude du processus de révision du plan directeur, il sera question d'être en mesure de mieux comprendre ces enjeux et défis face à

certaines réalités urbaines, dont, l'étalement urbain, la protection ainsi que l'intégrité environnementale.

CHAPITRE 1. PROBLÉMATIQUE

Plus que tout, les grandes métropoles voient leurs activités et développement urbain s'accroître à un rythme effréné. Pour tenter de ralentir ce développement, plusieurs métropoles optent pour l'aménagement d'une ceinture de verdure comme c'est le cas pour Ottawa. Cependant, la capitale canadienne a vu son développement urbain bondir au-delà de cette ceinture de verdure. Dans ce cas-ci, l'aménagement urbain d'une ceinture de verdure a été conceptualisé au courant du 20^e siècle par plusieurs grandes métropoles en réponse à une urbanisation massive ainsi qu'à une gestion, une conservation et une protection plus difficile des terres. Selon ce concept de développement urbain accéléré ou d'étalement urbain, la région de la capitale nationale du Canada fait face à plusieurs enjeux et défis en termes de protection ainsi que de mise en valeur de ces espaces verts, et plus précisément, du parc de la Gatineau.

Cet espace vert est le parc de la conservation de la région de la Capitale-Nationale et est géré par la Commission de la Capitale nationale (CCN). Il s'agit d'un parc axé sur l'importance de la préservation et de la protection des écosystèmes, de la biodiversité ainsi que des espèces en péril. Le parc reçoit en moyenne 2,5 millions de visiteurs par année. Dans le but de respecter son mandat de préservation et de protection, les dirigeants de la CCN ont élaboré des objectifs stratégiques qu'ils ont énoncés dans un Plan directeur en 2005. Ces objectifs comportent l'importance de l'environnement, de la récréation, de l'intégration régionale, du patrimoine, d'un symbole national et de communication ainsi que de la gestion. En d'autres termes, il s'agit de l'importance de la conservation des écosystèmes, d'une expérience récréative respectueuse de l'environnement du Parc, de l'importance de la qualité de vie du Parc, de la mise en valeur des ressources patrimoniales, de l'importance que représente le Parc en

termes d'engagement canadien ainsi que de l'importance des méthodes de gestion du Parc en ce qui a trait à la conservation. (<http://ccn-ncc.gc.ca/endroits/conservation-au-parc-de-la-gatineau>) Avant de poursuivre, notons quelques concepts et faits théoriques. Une métropole est avant tout une ville ayant des caractéristiques qui lui sont propres et est plus développée en termes de densité que de plus petites villes. Une métropole est en fait un complexe en soit, le centre des activités politiques, économiques, culturels et sociales. L'industrialisation et l'urbanisation massive ou l'étalement urbain contribuent, en grande partie, à ce phénomène d'évolution caractéristique de métropolisation ainsi qu'au développement d'agglomérations. (Bassand et al, 2007) Avec une mobilité de plus en plus présente entre villes et villages, souvent éloignés du contre-pôle principal, ainsi qu'avec le développement s'accroissant tant dans les espaces urbains qu'à l'extérieur de ceux-ci, le terme métropole évolue rapidement. Il y a donc présence de zones de fortes densités ou de densités moindres séparées l'une de l'autre. Il s'agit d'un territoire avec de espaces urbanisés en constante évolution. Autrement dit :

La métropolisation n'est donc pas un simple phénomène de croissance des grandes agglomérations. C'est un processus qui fait rentrer dans l'aire de fonctionnement quotidien de ces grandes agglomérations, des villes et des villages de plus en plus éloignés et qui engendre des morphologies urbaines de types nouveaux. (Leroy, 2000, p.4)

Ainsi, de par cette métropolisation, qu'en est-il réellement des activités humaines en termes d'impacts environnementaux. De quelle façon l'aménagement du territoire peut-il, sans le vouloir, nuire à ces environnements verts? Certes, lorsqu'est arrivée, au milieu du 19^e siècle, la grande ère industrielle ainsi que le développement et l'arrivée de nouvelles technologies, l'ensemble du monde occidental se retrouvait maintenant dans une nouvelle ère de transformations et de progrès. En termes

d'emplacement et d'accessibilité, entre autres, aux chemins de fers et voies navigables, cela va de soi que les industries se développèrent dans les grandes métropoles où se concentre également une main-d'œuvre importante. Voyant une opportunité de travail face à leur situation précaire en milieu rural, bon nombre d'individus délaissèrent l'environnement rural et quittèrent vers les centres urbains, ce qui est communément appelé l'exode rural. (Tchékémian, 2007) Concrètement, l'exode rural est une « *migration des habitants des zones rurales, et principalement de la population agricole, vers les zones urbaines.* » (<https://www.larousse.fr/>)

Cet exode fut grandement marqué au moment de la période industrielle. Ce boom industriel a eu comme impact le développement massif des villes et grandes métropoles, qui, à son tour, a influencé le développement des populations. Ainsi, alors que les vagues d'individus provenant de l'exode rural de l'ère industrielle demeurèrent dans les zones urbaines, celles-ci n'ont cessé de croître. Il est graduellement question d'urbanisation ou de développement urbain qui seraient à l'origine de l'émergence de grandes villes et métropoles ayant d'importantes concentrations de populations denses sur un territoire défini et restreint. (Levy et Lussault, 2013) Cet accroissement continu de la population incitait les villes à réévaluer constamment leur aménagement. À l'ère industrielle, la réflexion sur la situation et le rôle des espaces verts démontre graduellement son sens alors que de nouveaux progrès techniques émergent. Il va sans dire que l'exode rural a poussé les individus vers les grands centres urbains qui soulève l'enjeu du réaménagement du territoire. Ainsi dans ce contexte d'urbanisation massive, comment situer la place des espaces verts en termes d'aménagement urbain. Catherine de Vilmorin, spécialiste en développement du territoire et en environnement propose, à la fin des années soixante-dix, le concept de parcs et de jardins urbains. Concrètement: « *Créer une ville à partir ou à l'intérieur d'un « système de parc.* » (Mehdi Lotfi et al., 2012, p.3)

Ce concept avait jadis d'ailleurs été soutenu par Frederick Law Olmsted, grand architecte et principal fondateur de ce mouvement des cités-jardins. Au cours de cette ère industrielle ainsi que par après, pour tenter de contrer l'étalement urbain et ainsi nuire à la conservation, à la protection et à la gestion de ces espaces verts, certains urbanistes, tels qu'Arturo Soria, misèrent sur l'importance du développement du réseau de transport permettant ainsi le déplacement à moindre coût des populations plus démunies ainsi que celle demeurant toujours en milieu rural. (Mehdi Lotfi et al., 2012) De par son concept, Ebenezer Howard fut inspiré par Arturo Soria dans le développement de sa théorie quant aux mouvements des cités-jardins. Howard suggère ainsi un modèle représentant une grande ville aménagée de cités-jardins reliées par un système de transport. Ces cités-jardins offrent l'essentiel des activités publiques et culturelles urbaines, alors qu'en bordure de cette ceinture de verdure, se développent les quartiers résidentiels. L'idée de parcs et jardins, élaborée, avant tout, par Ebenezer Howard, est reprise par Eugène Hénard, architecte et urbaniste français, dont les réalisations furent développées au début du 20^e siècle. De par ces faits, les contraintes d'aujourd'hui peuvent être expliquées par le fait que

[...] Durant les cinquante dernières années, les espaces verts publics urbains ont été considérés comme un équipement urbain au même titre que les autres, en oubliant que la plupart d'entre eux apportaient une réponse unique à une question unique... L'échec de ce type d'espace vert, purement et étroitement fonctionnel, est si évident que les utilisateurs les abandonnent, car la prise en compte des seuls besoins élémentaires a conduit à une uniformité affligeante. Également, l'intégration du fonctionnement des milieux semi-naturels dans les mécanismes et les processus d'urbanisation est une préoccupation très récente. Elle a été déclenchée notamment par la prise de conscience d'une « crise écologique » que connaît la planète aujourd'hui (Mehdi Lotfi et al., 2012, p.6)

Ainsi, malgré le fait que les théories concernant une ville verte et moderne se développent graduellement, l'enjeu de l'urbanisation massive ainsi que celui de la capacité d'accueil de ces parcs et jardins demeurent importants. De par l'urbanisation, un autre phénomène et enjeu urbain retient l'attention lorsqu'il est question de la situation des parcs urbains. Il s'agit, dans ce cas, de l'étalement urbain, qui est « *associé à un développement de zones qui sont disjointes de l'agglomération préexistante.* » (Mehdi Lotfi et al., 2012, p.6) L'urbanisation massive ainsi que l'étalement urbain sont des enjeux qui touchent plusieurs parcs connus en Amérique du Nord, dont le Parc du Mont-Royal. Le développement de ce parc fut l'œuvre de Frederick Law Olmsted, architecte et urbaniste derrière la conception de plusieurs parcs urbains en Amérique du Nord dont, également, Central Park à New York. (Dearden et al., p. 250-251, 2015)

Le parc du Mont-Royal est un parc de 280 hectares offrant plusieurs activités récréatives. Lorsque Olmsted fut engagé pour conceptualiser ce parc, il affirme que son idée d'aménagement se concentrera sur certains thèmes clés. D'abord, sur le paysage naturel du parc qui permet une certaine retraite de la vie tumultueuse citadine. Olmsted souhaitait également promouvoir les sites d'observations et belvédères naturellement présents. Il élaborera donc des sentiers de randonnée afin que les visiteurs puissent admirer la beauté naturelle du parc ainsi que ces sites d'observations. Olmsted élaborera également des routes menant à ces sites afin que tous puissent y avoir accès. Aujourd'hui, les visiteurs empruntent le parc pour y pratiquer bon nombre d'activités récréotouristiques telles que la randonnée, le cyclisme, la raquette, etc. (Dearden et al., p. 250-251, 2015) En ce qui a trait à la région de la capitale du Canada, le parc urbain de la Gatineau, dont il sera question dans ce présent essai, fût aménagé selon cette géographie de type ceinture de verdure dans un but de répondre à la réalité bondissante du développement urbain qui a des

répercussions sur les enjeux de la mise en valeur de cet espace vert, mais également de la protection de ses écosystèmes. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>)

Dans un contexte dominé par des enjeux environnementaux, il importe de mieux comprendre les enjeux de croissance urbaine et d'étalement urbain. Ceux-ci imposent, en quelque sorte, à la métropole, une urbanisation difficilement contrôlable qui ne cesse de s'étendre et d'exploiter le territoire. Non seulement cela crée une problématique en termes d'aménagement du territoire, mais a également un impact considérable affectant, du coup, la gestion, la conservation, la protection ainsi que l'intégrité environnementale des parcs urbains, et précisément, le parc de la Gatineau. D'abord, au début des années 2000, le territoire subit plusieurs changements qui auront un impact important sur le parc. Notons, entre autres, l'accroissement de la population, qui conséquemment, augmente la demande envers le parc. En effet, cette augmentation de la demande se caractérise par un accroissement de la pratique d'activités de plein air ainsi que d'un intérêt envers le patrimoine naturel et culturel. Cet accroissement de la demande doit conjuguer avec l'enjeu de la préservation des écosystèmes et des ressources. Ceux-ci se retrouvent donc de plus en plus au cœur de politiques gouvernementales qui s'attardent à la gestion du parc, à l'intégrité écologique des écosystèmes ainsi qu'à la conservation des milieux naturels. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>)

Aujourd'hui, ces espaces verts de type ceinture urbaine bénéficient de nouveaux principes basés sur le développement d'opportunités récréotouristiques, tant pour les résidents que pour les visiteurs. L'aménagement de ce parc urbain est donc constamment réévalué selon les enjeux et besoins en termes d'aménagement urbain, de mise en valeur ainsi que de protection. (Amati et Taylor, 2010) Ces transformations

environnementales et écologiques, caractérisées par une activité humaine prépondérante influe sur la l'achalandage du parc et donc sur sa mise en valeur, sa protection, sa gestion ainsi que sa conservation. Il va sans dire que le parc abrite plusieurs écosystèmes fragiles et que la hausse de visiteurs les fragilise davantage. Cette hausse est également marquée par une hausse de la circulation automobile qui a un effet direct sur ces écosystèmes. Plusieurs visiteurs du parc ne sont pas toujours conscients, lorsqu'ils visitent, par exemple, le belvédère Champlain, qu'ils se tiennent sur un des écosystèmes les plus fragiles du parc. Cette hausse crée également un certain mécontentement de la part de la population alors que le nombre de visiteurs fréquentant le parc ne cesse d'augmenter, ce qui influence l'offre récréotouristique en termes quantitatif et qualitatif. En ce qui a trait à la situation du parc de la Gatineau, concrètement, il est question d'une recrudescence de l'activité humaine en périphérie des parcs et espaces verts urbains dans la région de la Capitale-Nationale. La problématique se concentre donc sur l'enjeu la mise en valeur, de la protection ainsi que de l'intégrité environnementale du parc de la Gatineau. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>)

Ainsi, la situation du parc de la Gatineau est quelque peu particulière puisqu'il s'agit du seul parc urbain, à l'entendue importante, situé aussi près d'une grande métropole et capitale qu'est la région de la Capitale-Nationale et offrant une gamme importante d'activités récréotouristiques. Dans ce cas, les enjeux de l'urbanisation et de l'étalement urbain sont d'autant plus alarmants. Tout comme cela a été mentionné, le parc de la Gatineau est un parc urbain en importance dans la région de la Capitale-Nationale. En comparaison avec le parc du Mont-Royal, central Park de New York et même le parc urbain National de la Rouge, situé dans la région de Toronto, ne font pas le poids, en termes de surface géographique, avec le parc de la Gatineau. Le parc urbain national de la Rouge est celui qui se compare le plus en matière de superficie

géographique et territoriale avec ses 62,9 km² (<https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/on/rouge/info/gestion-management>) bien loin derrière les 360 km² du parc de la Gatineau. Autre constat, le parc de la Gatineau ne fait pas partie des parcs nationaux énumérés par Parcs Canada puisqu'il est, avant tout, un parc de conservation géré par la Commission de la Capitale-Nationale qui priorise l'importance de sa gestion, sa conservation ainsi que de sa protection. Cette vision mise de l'avant par la CCN se développe depuis plus de quarante ans. Cette conservation touche, tant les milieux naturels que culturels et c'est dans cette différence avec les autres parcs nationaux, que le parc de la Gatineau est avant tout une aire naturelle protégée constituant un lieu de conservation, avant d'être un lieu de récréation. Le parc à lui seul constitue un joyau d'écosystèmes variés puisqu'il englobe plusieurs secteurs ayant des caractéristiques géographiques et territoriales singulières, allant du milieu frais, humide et dense des marécages et tourbières, au milieu plutôt chaud et sec, caractéristique de l'escarpement d'Eardley regroupant des espèces menacées et rares, telles que le cèdre rouge. Il en va de même pour le plateau du lac Pink qui renferme un important écosystème où se côtoient espèces animales et végétales importantes. En termes d'état général du parc, celui-ci demeure acceptable, mais il est question d'améliorer cette situation. (<http://ccn-ncc.gc.ca/endroits/conservation-au-parc-de-la-gatineau>)

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la précarité ainsi que la fragilité du parc de la Gatineau, allant des changements climatiques à l'impact humain ainsi que l'étalement urbain. De ce fait, certains enjeux et priorités furent mis de l'avant en termes de conservation et de protection. Dans le cas qui nous intéresse, quant à la réalité de l'étalement urbain, ces enjeux et priorités visent, entre autres, à « *protéger les zones de continuité écologique, réduire les impacts des pressions sur les écosystèmes, acquérir et mettre à jour les connaissances nécessaires pour gérer le Parc sur des bases*

d'écosystème et d'intégrité écologique ainsi que de minimiser les conséquences des activités récréatives sur l'intégrité écologique du Parc et sensibiliser le public aux enjeux de conservation. » (<http://ccn-ncc.gc.ca/endroits/conservation-au-parc-de-la-gatineau>, 2010, p.12) Ainsi, en termes de problématique quels sont les enjeux ainsi que les défis pour les acteurs concernés de la protection et de la mise en valeur du parc de la Gatineau dans la région de la capitale nationale du Canada?

CHAPITRE 2. CADRE THÉORIQUE

Dans le but de limiter les conséquences de l'étalement urbain, les acteurs impliqués dans le réaménagement du nouveau et futur plan directeur du parc de la Gatineau développeront, suite, entre autres, à la planification de deux consultations publiques, des orientations stratégiques en termes de collaboration, d'engagement et de sensibilisation auprès de l'ensemble de la population pour ainsi permettre une meilleure gestion, conservation, protection et intégrité environnementale du parc. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>) Après la présentation de ma problématique je suis confiante que celle-ci est d'abord pertinente en termes de développement urbain et territorial puisque, alors qu'il est question d'urbanisation massive et d'étalement urbain ainsi que d'enjeux environnementaux ayant des conséquences sur la gestion, la protection, la conservation ainsi que l'intégrité environnementale du parc de la Gatineau.

De ces enjeux, il en résulte également la question du développement durable alors que, non seulement les écosystèmes du parc s'en trouvent également affectés, mais la société urbaine tout autant. En effet, l'étalement urbain ainsi que la densité urbaine au sein même du parc ont un impact sur l'ensemble de ces aires géographiques et affectent la qualité de ressources et activités offertes. À titre d'exemple, le réseau des sentiers, habituellement très bien entretenu, montre des signes de dépérissement et les usagers ne peuvent plus en profiter à sa juste valeur naturelle. Même son de cloche avec l'utilisation d'embarcation moteur sur les cours d'eau. Suite à ma revue de littérature, je me suis assuré que ma problématique est également vérifiable et observable puisque plusieurs écrits scientifiques traitent des concepts de gestion, de conservation, de protection et d'intégrité environnementale des parcs urbains. Alors que ma problématique est observable, suite à l'analyse de ces écrits et données

scientifiques, elle se trouve également vérifiable. Par la suite, quant à ma problématique de recherche ainsi que mon analyse théorique, je présenterai certains ouvrages s'étant intéressés à mon sujet, dont plusieurs tirés de l'ouvrage *Parks and Protected Areas in Canada – planning and management* de Philip Dearden, Rick Collins ainsi que Mark Needham.

2.1 ANALYSE THÉORIQUE

L'origine de la nomination des parcs

Tout d'abord, avant de discuter de l'historique des Parcs nationaux au Canada, réfléchissons sur ce qui définit une aire protégée. Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature : « *Une aire protégée se définit comme étant un espace géographique reconnu, dévoué et géré par des moyens légaux et par d'autres moyens efficaces, et ce, pour assurer la conservation à long terme de la nature en association avec les services que l'homme retient des écosystèmes ainsi que des valeurs culturelles.* » (<http://www.crecn.org/main.php?sid=m&mid=37&lng=2>) L'origine de la nomination des parcs est présentée dans le chapitre.1 de l'ouvrage *Parks and Protected Areas in Canada – planning and management* de *M. D. Needham, P. Dearden, R. Collins, K. McNamee*). Globalement parlant, en suivant l'exemple des États-Unis, ayant proclamé aire protégée le parc national de Yellowstone en 1872, le Canada emboîte le pas et devient le troisième pays à proclamer son premier statut de parc national. Ainsi, au milieu des années 1880, le Parlement canadien amende l'*Acte Rocky Mountain Park* qui permet d'établir les assises d'un parc national qui sera ensuite dénommé le *National Banff Park*. Ce parc se devait être un parc public ainsi qu'un terrain de jeu pour le bénéfice, les avantages et le plaisir qu'offre ce parc aux citoyens canadiens. (Dearden *et al.*, 2015)

À ses débuts, lors de la création des parcs nationaux, l'idée initiale, influencée grandement par le développement économique, se basait sur le développement récréotouristique plutôt que de miser sur la préservation des terres naturelles et de l'intégrité écologique. Néanmoins, suite à la découverte de ressources, tels les minéraux, à l'étude de l'importance que revêt la ressource hydraulique qu'est l'eau ainsi qu'à l'importance de la faune et de la flore dans les parcs nationaux, la préservation de ces écosystèmes se classe maintenant comme étant un enjeu primordial. De ce fait, cette préservation a débuté avec l'amendement de l'Acte Rocky Mountain, et, depuis le début des années 1900, plusieurs aires et espaces verts sont passés sous le statut d'aires protégées. Ce fût le cas, en autres, avec le *Yoho and Glacier Park* en Colombie-Britannique ainsi que le *Jasper Forest Park* en Alberta, maintenant dénommé le Parc National de Jasper. En 1911, le Canada poursuit avec l'amendement du *Dominion Forest Reserves and Park Act*, qui présente deux catégories de statut de conservation des aires protégées, soit les réserves forestières et les parcs sous appellation Dominion ou communément, les parcs nationaux. Le *Dominion Forest Reserves and Parks Act* énonce une réduction du niveau de développement toléré dans les parcs ainsi que l'établissement des parcs nationaux sous l'administration et la direction de l'Agence *Dominion Park Branch*, maintenant connue sous le nom de l'Agence parcs Canada. Dans la seconde moitié du 20^e siècle, la préservation de ces parcs est maintenant un enjeu de première instance alors que toute action émise envers ces parcs se doit d'obtenir, par le biais du premier acte amendé par le gouvernement, soit le *Rocky Mountain Act*, l'autorisation du Parlement. Cette autorisation obligatoire permet la création de plusieurs refuges ayant pour rôle la protection des espèces de la faune et de la flore. Alors que l'importance de la préservation de ces parcs nationaux demeure un enjeu majeur, il importe tout de même de miser également sur le développement touristique qui

permet une stabilité et un développement économique qui assure, en autres, cette préservation (Dearden *et al.*, 2015)

Ainsi, au milieu du 20^e siècle, une hausse de la préoccupation publique à l'encontre des enjeux environnementaux se fait sentir. La population demande alors au gouvernement d'améliorer sa politique en termes de protection de l'environnement, de permettre la création de nouveaux parcs nationaux et de réduire le développement dans les parcs déjà existants. De cette politique de protection, il a été question d'une meilleure intégrité écologique ainsi que d'une protection accrue de la faune et de la flore par le biais de refuges; celle-ci fut officielle suite à la création du *Canadian Parks and Wilderness Society (CPAWS)* communément appelée en français la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP). (Dearden *et al.*, 2015)

Cette société, appuyée, par la suite, au milieu des années 80, par le *National Park Act*, veille à maintenir cette intégrité écologique et à prioriser la protection des ressources naturelles. Alors qu'arrivent les années 2000, malgré la présence de CPAWS et du *Canadian National Act*, on dénote une omniprésence accrue des enjeux environnementaux et de la restauration de l'intégrité écologique qui est une fois de plus menacée. Cette menace écologique et environnementale fut d'ailleurs discutée en 2010, lors d'un Sommet portant sur la question des aires protégées et de l'intégrité écologique des parcs nationaux au Canada. Cette réalité est d'autant plus vraie avec la création des parcs nationaux qui sont situés près des agglomérations urbaines. Dans ce cas, plusieurs enjeux s'entrechoquent, dont, la pollution urbaine et l'étalement urbain. Le fait de tenter de rapprocher les parcs des populations complexifie, et vient compromettre la notion de conservation et d'intégrité écologique (Dearden *et al.*, 2015).

Cette crainte accrue des changements et impacts environnementaux fait émerger quelques principes modernes et urbains se rattachant à la question de l'intégrité

écologique, de la conservation et de la protection des aires protégées. De ces principes, notons le récréotourisme qui préconise le développement économique, social et environnemental, bref qui préconisant un développement durable. En termes écologiques, ces parcs sont également de grands laboratoires de recherche pour la préservation et la protection des écosystèmes, des espèces en péril, mais également des zones protégées. (Dearden *et al*, 2015) En étudiant les caractéristiques et les principes associés aux parcs nationaux et en analysant les enjeux environnementaux et les menaces urbaines, il importe d'être proactifs dans la protection et la conservation de ces espaces naturels. Pour ce faire, les auteurs soulèvent l'importance d'une nouvelle méthode qui suscite un intérêt pour une meilleure gestion basée sur l'écosystème de ces parcs, mais également une étude de la biologie des parcs, mais également de leur situation géographique et régionale. Tel que Janzen (Dearden *et al*, p.23, 2015), biologiste et écologiste américain, l'a démontré, cette meilleure gestion s'explique par le développement de modèles en termes de conservation des divers paysages. Ces modèles s'appliquent d'abord aux parcs nationaux, et ce, en débutant par certains espaces géographiques, et seront, par la suite, élaborés à l'entièreté du paysage. Cela a pour but de faciliter la collaboration entre les différents acteurs de diverses zones géographiques ainsi que le développement de relations et de connexions entre ces parcs. Ces modèles de connexions et de conservation s'appliquent surtout aux zones géographiques dans lesquels nous retrouvons d'importants troupeaux, par exemple, caribous, orignaux, loups et autres espèces vulnérables. (Dearden *et al*, 2015.)

De plus, chaque modèle s'implante selon l'environnement et le parc dans lequel il est développé. Ces modèles ou principes s'appliquent sur plusieurs valeurs écologiques et environnementales, allant de la conservation, à la logistique et communication d'information, en passant par l'importance des principes du développement durable.

Ainsi, globalement, la gestion régionale des écosystèmes établit l'emphase sur la coordination et la coopération entre les divers gestionnaires des parcs, et ce, pour éviter de trop singulariser les parcs et permettre, par le fait même, une conservation et une protection globale de ces parcs et aires protégées (Dearden *et al*, 2015).

Par la suite, dans les deux dernières décennies, la surface d'aires protégées a presque doublé et en 2014, 28 des 39 régions terrestres représentées par les parcs nationaux étaient sous protection. Cette protection ne pourrait être rendue possible sans l'importance du Plan gouvernemental des parcs et aires protégées, élaboré en 2013. Alors que le Canada agit et développe ses mesures d'action sur son territoire, d'un point de vue international, celui-ci est également en bonne position en se joignant à la communauté internationale au Plan pour une diversité et une stratégie en termes de biologie et de biodiversité, plan en activité depuis 2011. Ce plan stipule que les territoires terrestres et marins se doivent d'être protégés à l'aide de mesures de conservation permettant une bonne relation de réciprocité en termes de protection (Dearden *et al*). En termes de protection et d'intégrité écologique, l'enjeu qui retient l'attention en est un politique, alors que dans certaines agences gouvernementales, dont Parcs Canada, la gestion de ces aires protégées contient toujours des failles. De ce fait, il est question, notamment, de différences entre les divers paliers gouvernementaux et donc d'intérêts divergents. L'existence d'intérêts divergents occasionne un partage et une accessibilité variables aux ressources et outils à certaines ONG, dont CPAWS. Malgré une décentralisation, une meilleure coopération entre ces paliers gouvernementaux permettrait une accessibilité et un partage plus équitable des ressources afin d'offrir une plus grande capacité d'intervention de la part de ces ONG en termes de protection et de conservation (Dearden *et al*, 2015).

Le développement des parcs urbains

Par la suite, il a été brièvement question de parcs urbains situés près des agglomérations et ceux-ci sont menacés par plusieurs enjeux urbains, dont l'étalement urbain. C'est ce dont il sera question dans le chapitre 8 de l'ouvrage de Dearden et al. : *Urban parks : History, benefit and current issues*, John Shultis et Glen T. Hvenegaard. Spécifiquement, qu'en est-il de ce type de parc. D'un point de vue général, lorsqu'il est question d'espaces et aires protégées, la réflexion s'oriente, vers les grands parcs naturels, sauvages et plus éloignés de la civilisation. Cependant, ces aires protégées peuvent également se situer près de la civilisation et des métropoles. En termes de définition et de développement historique, qu'entend-on par l'appellation parc urbain: « *The term urban park first used in Britain in the mid-1800s to describe large recreational areas, began to include smaller neighborhoods spaces and playgrounds by the early 1900s* » (Dearden et al, p.244, 2015). Ainsi, l'origine des parcs urbains remonte au 16^e siècle alors que les propriétaires de grandes terres étaient également propriétaires de grands troupeaux de bétail et possédaient de grands jardins sur leur propriété. Ces jardins formaient de grands paysages d'espaces verts. Le développement de ces parcs prend véritablement son envol vers le milieu des années 1800 jusqu'à aujourd'hui et de l'état d'un parc urbain, passe par différentes réformes, différents développements en termes de récréotourisme, de développement social ainsi que de développement durable (Dearden et al, 2015.)

Au moment de la révolution industrielle, on remarque un phénomène qu'est l'exode rural et le développement de la société urbaine. Ces jardins se transforment peu à peu en forêts urbaines et en espaces récréatifs, qui au départ, profitaient aux citoyens provenant de la bourgeoisie. Ce sont ces citoyens de la classe supérieure qui

finançaient le développement et la gestion de ces parcs puisque les municipalités n’y étaient toujours pas impliquées. Dû à l’héritage et l’influence britannique au Canada, les parcs urbains se développent d’une manière semblable aux parcs britanniques. Au Canada, ces parcs, à leur début, sont gérés essentiellement par les citoyens de la classe supérieure dits « *upper-class residents*. » Une tendance similaire s’observe aux États-Unis, malgré le fait que l’influence britannique eut été d’une plus courte durée. (Dearden *et al*, 2015) L’exemple classique américain est Central Park en plein cœur de New York, parc imaginé par l’architecte – paysagiste américain Frederick Law Olmsted, s’étant inspiré des parcs urbains britanniques ainsi que du parc du Mont-Royal à Montréal, qu’il a d’ailleurs également développé. Selon M. Olmsted (Dearden *et al*, p.247, 2015) le développement de ces parcs engendrait une certaine spéculation du marché immobilier qui influençait les prix des terrains en bordure de ces parcs. Cette relation entre le développement de parcs urbains ainsi que les spéculations du marché immobilier engendrent une certaine *business environmentalism* en termes d’intérêts d’amélioration de la qualité de vie. Ces grands parcs urbains sont perçus comme les poumons de ces agglomérations. Alors qu’il a été question de classes supérieures soutirant le contrôle de ces parcs urbains et malgré le fait qu’au début du 20^e siècle, la relation entre les classes sociales était quelque peu tendue, le fait de retrouver une certaine mixité sociale dans ces parcs démontrait un certain changement social au milieu du 20^e siècle. (Dearden *et al*, 2015)

Toujours au milieu du 20^e siècle, les parcs urbains voient leur densité diminuer graduellement et on remarque qu’il est moins question de spéculation au sein du marché immobilier puisque les municipalités voient leur rôle de gestionnaire se développer et les firmes et partenariats privés voient leur mainmise diminuer. L’objectif des municipalités est de mettre l’accent du point de vue récréatif des parcs et non du point de vue luxueux de ces parcs. Alors que certains parcs demeurent en

périphéries des agglomérations, le développement de plusieurs de ces parcs se rapproche progressivement de quartiers urbains. Il s'agit, par exemple, du parc Paul-Mistral en plein cœur de Grenoble ainsi que du parc de la Gatineau ou encore de la Ceinture de verdure à Ottawa. En comparaison avec les grands parcs nationaux situés dans les régions sauvages, les parcs urbains permettent le développement de plusieurs facettes de la vie urbaine, soit, la santé publique, la prospérité économique, l'équilibre démocratique ainsi que la cohérence sociale. Depuis le début du 21^e siècle, le développement de ces parcs urbains suit l'importance du concept de durabilité, d'écologie urbaine, d'espaces verts et de valeurs socioécologiques. L'engouement pour les parcs urbains prend une ampleur plus importante chez les municipalités, citoyens et les visiteurs. Plusieurs chercheurs, dont des spécialistes en loisirs, en aménagement, en urbanisme, etc., s'intéressent également au mouvement des parcs urbains et à leur développement. Compte tenu de leur proximité avec les agglomérations, la gestion des aires protégées de ces parcs se fait différemment que dans les grands parcs nationaux situés en région plus sauvage. Chaque parc urbain se rattache à sa municipalité et est géré par celle-ci. Certaines réalités, telles que la pollution lumineuse et la pollution sonore, de par leur rapprochement urbain, sont spécifiques à ce type de parc. (Dearden *et al*, 2015)

De plus, il est également question de la réalité sociale, politique, économique et environnementale puisque la gestion des écosystèmes et de la biodiversité y est plus complexe. Les auteurs soutiennent ainsi l'importance de la gestion de ces parcs et du rôle des acteurs puisque l'idée de proximité géographique entre les municipalités et ces parcs en fait une caractéristique unique. Ces auteurs stipulent également que ces parcs ont un effet bénéfique à l'égard des municipalités quant au rapprochement qu'ils offrent. En effet, malgré l'enjeu important de l'étalement urbain et d'une urbanisation accélérée, lorsque la gestion des parcs est efficace, les citoyens ont un

meilleur accès à ces espaces verts, et cela, sur une base quotidienne. Cette urbanisation est d'ailleurs accélérée depuis le début des années quatre-vingt, dû, entre autres, à la révolution industrielle et aux différentes phases d'exode rural. Tel que le souligne John Crompton, professeur à l'Université du Texas :

Urban parks emerged from a smorgasbord of motives including: raising real estate values, enhancing a city's image, sustaining workers 'productivity, encouraging social cohesion and alleviating crime, exercising control over the behavior of the working classes, facilitating democratic equality and social integration, promoting education and self-improving forms of leisure, stimulating tourism, protecting water supplies, and creating enclaves to segregate the rich from the poor. (cité dans Dearden et al 2015, p.252 et 254,)

Tels qu'il a été mentionné plus haut, plusieurs bénéfices sont recensés quant à la présence de ces parcs urbains. Alors qu'en milieu urbain, le train de vie s'avère mouvementé, ces espaces verts nous offrent la possibilité de se ressourcer auprès de la nature et améliorent la santé, tant physiologique que psychologique. D'ailleurs, un mouvement promouvant la justice environnementale et le développement durable s'est développé dans les années soixante et celui-ci soutient le principe de l'opportunité, du droit et de l'accessibilité à ces espaces verts. En termes d'égalité et d'accessibilité aux parcs urbains, il importe que ceux-ci se situent à proximité des centres urbains et qu'ils soient sécurisés. Cette justice environnementale souhaite également à promouvoir le développement culturel et social entre l'ensemble des citoyens, de l'engagement de ceux-ci, et ce, dans l'optique d'un développement durable. (Dearden *et al*, 2015.)

Ces parcs urbains permettent également un développement économique dû, entre autres, au marché touristique, mais également à une certaine revitalisation des pourtours de ces espaces, qui attire une plus grande employabilité. Du point de vue

social et environnemental, ces parcs suscitent une meilleure sociabilité et permettent également une meilleure éducation, gestion et durabilité environnementale. Ainsi, selon Aldo Leopold, grand écologiste américain: « *people gain purposed and meaning in life by feeling and experiential sense of belonging to the natural world.* » (Dearden et al 2005, dans Mayer et al., p. 258,) De par cette importance socioécologique, étant donné que dans plusieurs pays l'enjeu de la pauvreté et de la santé y sont importants, le développement de certaines maladies est reprochable, dans une certaine mesure, aux problèmes environnementaux. Suite aux vagues d'exodes urbains, et face à l'urbanisation croissante, ces enjeux relèveront de la société urbaine moderne. En effet, selon les Nations Unies, d'ici 2050, 67% de la population vivra en zone urbaine et les défis urbains et environnementaux ne cesseront de se développer. (Dearden et al, 2015.)

Aujourd'hui, d'un point de vue politique et économique et malgré les efforts mis en place alors que le système capitaliste s'intéresse plutôt aux partenariats privés, le secteur public et municipal souffre d'un manque de financement, ce qui entraîne des conséquences sur la gestion publique et municipale, dont les différents aires et parcs urbains. Dû aux milieux urbains qui se distinguent, chaque parc et aire urbaine se gère différemment, compte tenu, entre autres, d'une densité urbaine qui diffère. Cette densité influe donc sur la durabilité de ces parcs et espaces verts. L'individualisme, le capitalisme économique, le décor politique sont d'autant de facteurs influençant cette durabilité. Ces parcs urbains peuvent également être identifiés comme étant des parcs de quartiers, des forêts urbaines des promenades, etc. Ceux-ci offrent donc des possibilités récréatives pour les municipalités, tel que le parc de la Gatineau, dans la région de la Capitale-Nationale. (Dearden et al, 2015.)

L'enjeu des périphéries urbaines : amélioration ou statu quo

Alors qu'il fut question de parcs nationaux dans leur ensemble, la situation des parcs urbains au Canada se développe, par la suite, graduellement. Avant de poursuivre, il importe de préciser certains termes se rattachant à cette réalité urbaine. Notons d'abord, le terme de la périphérie urbaine ou périphérie de la ville, « *qui est un ensemble des quartiers éloignés du centre d'une ville et situés de part et d'autre de ses limites.* » (Centre national de ressources textuelles et lexicales, *Périphérie*, 2012)

Ensuite, en ce qui a trait au terme périurbain

[...] la question de l'habiter périurbain se rapporte à des enjeux majeurs pour notre société au sens où elle concerne des territoires qui ne cessent de s'étendre et dont la population croît rapidement. Le périurbain est composé des communes sous influence urbaine du fait des déplacements domicile-travail : communes des couronnes périurbaines et communes multipolarisées ». Ces territoires sont aussi fortement décriés voire stigmatisés en tant que source d'une immobilité contrainte pour certains de ses habitants — en particulier les jeunes et les femmes disposant de faibles accès à la voiture (Ortar, 2008) —, du fait de la place importante occupée par la voiture (Motte-Baumvol, 2007) et des émissions de CO2 qui en découlent. (Vincent-Geslin, Ravalet et Motte-Baumvol, 2013)

Ce présent ouvrage *Périphéries, sous condition urbaine : vieux problème, nouveaux chantiers*, Marc Dumont et Emmanuelle Hellier traitent spécifiquement de cet enjeu urbain. Nous pouvons donc associer les parcs urbains ainsi que les espaces urbains à ces réalités urbaines que sont la périphérie et la périurbanisation. Ces réalités rassemblent plusieurs experts dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme. Ces experts sont donc confrontés aujourd'hui à une réalité urbaine sans cesse en mouvement apportant de nouvelles dynamiques et transformations en termes d'espaces urbains et ainsi de périphéries urbaines. Étudier ces

transformations permettra une meilleure compréhension de l'organisation et du fonctionnement des sociétés contemporaines. Ces transformations sociétales s'expliquent par plusieurs dynamismes et phénomènes, dont l'inurbanité ou étalement urbain. Il s'agit d'une réalité que tout urbaniste, aménagiste, architecte ou ingénieur se doit de maîtriser. Cette inurbanité devient de plus en plus dense et compacte et doit donc jongler avec l'importance d'aménager le territoire dans une optique de développement durable. (Dumont et Hellier, 2010.)

L'étalement urbain ou inurbanité fait également référence aux périphéries urbaines qui sont perçues, particulièrement en Europe, comme étant des *laboratoires de l'urbain*, alors qu'on y voit s'interconnecter les différentes formes de connaissances. C'est le cas, notamment, de la ville française de Grenoble et de sa périphérie, où on retrouve, quelque peu en périphérie du centre-bourg, un renouvellement urbain qui englobe un complexe et un pôle industriel et scientifique hautement développé surnommé MINATEC. Ces connaissances extrapolées vers les périphéries urbaines s'expliquent par les phénomènes de périurbanisation et de décentralisation influencés par les préoccupations environnementales en termes de développement durable. Dans ces phénomènes, on remarque, de par leur capacité d'organisation et leur mode de vie, une certaine forme d'automatisation de la part de ces périphéries et nous sommes en droit de nous demander si ces périphéries sont en mesure de faire face à la domination des centres-bourgs et de s'autodévelopper? Il va sans dire que les périphéries urbaines ne sont pas complètement indépendantes du centre urbain alors qu'une relation de domination – dépendance prône toujours. Le centre urbain constitue toujours la sphère des lieux de concentration du capital et des investissements. Ces périphéries sont étudiées selon leur statut et non selon leur organisation indépendante. La logique d'une relation centre – périphérie est toujours de mise. En d'autres mots, comme le soutiennent les auteurs :

Ces espaces sont sous condition et sous domination urbaine, mais vis-à-vis d'un système urbain globalisé beaucoup plus que d'une ville particulière; en effet, à l'heure où ville et urbain se sont profondément découplés, le système globalisé reste d'abord un système urbain, fondé essentiellement sur une logique de concentration, distribuée notamment autour de lieux ciblés. (Dumont et Hellier, 2010, p.13)

Ces périphéries urbaines amènent de nouvelles perspectives selon différents instruments ou dispositifs dont la question de politique et d'action publique, la question du comment ces nouvelles dynamiques se sont développées autour du phénomène de politique publique ainsi que l'enjeu de domination envers le centre urbain. Ces instruments permettent de mieux comprendre comment se développent ces périphéries. Tel qu'il a été mentionné, celles-ci demeurent sous une certaine domination des centres puisqu'elles forment, en quelque sorte, une continuité de ceux-ci alors qu'elles se situent autour de ces grandes agglomérations. Leur développement se fait sur les axes urbains où se situent des zones d'activités importantes, telles que, le développement d'infrastructure, qui jouent un rôle important pour le développement de ces centres. Le fait que ces périphéries, en termes de densité de population, soient également en développement y joue également un rôle notable puisque les spécialistes de l'aménagement tentent de limiter l'enjeu de l'étalement urbain dans ces zones. (Dumont et Hellier, 2010.)

Malgré la relation de dépendance entre les périphéries et les centres urbains, une certaine centralité locale ou régionale se développe sous l'effet du phénomène de métropole. Cela amène une nouvelle façon de penser ces périphéries comme étant des états urbains ou progénitures urbaines qui se voient comme étant des extensions ou polarités de ces centres urbains. Du côté des centres urbains, ceux-ci perçoivent les périphéries comme étant des territoires hybrides ou intermédiaires, comme c'est le cas de la ceinture de verdure dans la région de la Capitale-Nationale.

L'intermédiation ou territoire intermédiaire « *permet de penser l'incertitude des statuts et des dynamiques des espaces de périphéries. Elle permet également de prendre en compte les espaces sous multiples influences urbaines, multipolarisés, qui répondent sans doute à des logiques différentes.* » (Dumont et Hellier, p.16, 2010)

L'agglomération parisienne en est un bon exemple alors qu'on remarque aujourd'hui une augmentation intensive des déplacements et des flux ainsi que du phénomène de mobilité résidentielle. Alors qu'on parle de la situation actuelle, celle-ci n'a guère changé puisque dans les années quatre-vingt :

[...] la notion de région intermédiaire avait ainsi été proposée pour caractériser des régions situées entre des régions peuplées entre des centres urbains importants. Ces régions de transit, telles que Poitou-Charentes en France, présentent une urbanisation modérée et un réseau urbain appuyé sur des villes moyennes et intermédiaires. (Dumont et Hellier, 2010, p.16)

Ces espaces intermédiaires et périphéries urbaines se caractérisent également par le développement de réseaux intermodaux qui cherchent à relier et rapprocher ces périphéries et espaces ainsi que les centres urbains. Ce rapprochement permettra une meilleure poly fonctionnalité de ces espaces en termes de mode de vie urbain que sont, la mobilité, la consommation de biens et services, le tourisme, les loisirs, mais également le développement d'activités agricoles. Ces espaces périurbains et intermédiaires présentent des corridors de peuplement et donc de système de transport en communauté. En bref, ces espaces sont signe de nouveaux aménagements intermodaux et de nouvelles mobilités collectives et publiques. (Dumont et Hellier, 2010.)

L'urbanisation de la région de la capitale nationale du Canada : l'enjeu périurbain, environnemental et écologique

En termes d'urbanisation de la région de la capitale nationale du Canada l'ouvrage Le plan de Jacques Gréber pour la capitale nationale : un héritage urbanistique décrié est naturellement présenté dans ce travail afin de mieux comprendre l'ensemble du développement historique et urbain de la région de la capitale nationale. Le Plan Jacques Gréber fut l'une des grandes réalisations de l'architecte français du même nom. En 1950, il réalisa son plan pour les villes d'Ottawa et de Hull, qu'il dénomma le Plan de la Capitale-Nationale. De par leur statut de grandes villes industrielles, Jacques Gréber souhaitait y assurer un aménagement et un développement prospères. Ottawa, qui fut définit, non pas sans concurrence, comme capitale du Canada en 1857, dix ans avant la Confédération de 1867, était avant tout capitale administrative, mais où on retrouve aujourd'hui le siège permanent des plus hautes autorités de l'État. Sa position géographique est stratégique puisqu'elle se situe à la jonction de territoires assurant le bilinguisme au sein des valeurs du pays. Environ un siècle plus tard, dans les années 2000, malgré le travail de la Commission de la Capitale nationale quant à son aménagement urbain transfrontalier en termes d'unité régionale, l'intégration des deux identités linguistiques, la représentation et l'unité nationale ne se sont fait pourtant pas sans heurt. Malgré ces quelques différents, le plan Gréber demeure le plan d'aménagement le plus complexe développé par le plus grand des urbanistes français (Benali et Ramirez, 2012.)

Revenons aux origines du Plan Gréber et du projet d'embellissement de la capitale. Wilfried Laurier, premier ministre canadien 1896 à 1911 instaura en 1899, la Commission d'embellissement qui avait pour but de « *doter la capitale de lieux centraux de pouvoir de symboles identitaires et d'infrastructures de transport performantes.* » (Benali et Ramirez, 2012, p. 55) Frederick G. Todd appliqua les bases

d'un nouveau réaménagement et conçut un nouveau plan qu'il intitula Rapport et correspondance de la Commission d'embellissement d'Ottawa. Ce plan visait le développement d'un réseau d'espaces verts et de parcs le long de la rivière des Outaouais et mettant l'accent sur la beauté du paysage de la capitale. (Benali et Ramirez, 2012) Du point de vue du développement urbain, plusieurs experts, dont Edward Bennet et Daniel Burnham, connus par le mouvement *City Beautiful*, mirent de l'avant le développement d'espaces urbains périphériques ainsi que la déconcentration des services administratifs de part et d'autre de la rivière des Outaouais. À la suite des deux guerres mondiales, en 1945, le premier ministre William Lyon Mackenzie-King embauche un nouvel urbaniste, un certain Jacques Gréber qui proposa son nouveau Plan d'aménagement à la demande de Mackenzie-King qui souhaitait embellir la capitale dans un style beaux-arts en s'inspirant du mouvement *City Beautiful* en y incluant le modèle urbain des cités-jardins et de ceintures de verdure. Le modèle de conception de Jacques Gréber, soumis officiellement en 1950, couvrant, à ses débuts, une étendue d'environ 230 kilomètres carrés. (Benali et Ramirez, 2012)

Alors qu'il est question de la réactualisation du Plan Gréber dès la fin des années quatre-vingt-dix, à l'aide, entre autres, du *Plan de la capitale du Canada*, aménagé par la CCN, le gouvernement canadien étudie les travaux et les recommandations de Jacques Gréber lors de l'élaboration, en 2005, du *Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada* en ce qui a trait à de nouvelles stratégies en termes d'aménagement des terrains fédéraux et au cœur du centre-ville. L'objectif premier du plan était de démêler et de réaménager le circuit ferroviaire au centre-ville et de développer un circuit en périphérie, dû, à certaines entreprises ferroviaires qui s'installèrent en banlieue. Le développement de ce circuit périphérique engendrait ainsi la construction d'une autoroute périphérique et d'un pont interprovincial.

Quelques années plus tard, en 2010, le développement de ce circuit périphérique portait ses fruits puisque le maire de l'époque, M. Larry O'Brien, affirmait : « *Notre ville est tout simplement trop grande pour que nous arrivions à nous déplacer efficacement sans avoir recours à nos automobiles.* » (Benali et Ramirez, 2012, p.60)

Dans les mêmes années, alors que le système de tramway fut aboli dans les années cinquante, M. O'Brien lança l'idée de la création d'un train léger en stipulant que « *de construire un couloir de train léger souterrain qui traverserait le centre-ville d'est en ouest* » comme moyen privilégié d'atténuer l'actuel goulot d'étranglement au centre-ville et [d'y] aménager un paysage de rue plus attrayant » (Benali et Ramirez, 2012, p.60) Dans les années soixante, Gréber proposa le réaménagement des quartiers industriels par de nouveaux logements et édifice fédéraux, tout en conserva leur valeur patrimoniale, notamment, sur l'actuel site des Plaines LeBreton. Le secteur des chutes de la Chaudière subit également un réaménagement en parc urbain afin d'en préserver la beauté sauvage ainsi que la vue donnant sur le Parlement, monument architectural dominant de la capitale. Gréber était catégorique, les institutions et les monuments nationaux devaient se situer à proximité du Parlement, alors que les laboratoires de recherche, les départements administratifs pouvaient être décentralisés en banlieue. Il importait, tout de même, de ne pas engorger le centre-ville et d'y assurer une circulation fluide. Notamment, c'est sur le terrain des Plaines LeBreton qui s'effectua, en 2004, la construction du Musée canadien de la guerre. (Benali et Ramirez, 2012)

Le Plan Gréber recommandait, notamment, l'importance de garnir les édifices gouvernementaux et le centre-ville de parcs et d'espaces verts. C'est ainsi que s'est développée l'idée d'une capitale comme cité-jardin. Déjà, en 1930, la capitale prenait possession de l'espace qu'est aujourd'hui le parc de la Gatineau pour en débiter le développement. Gréber proposa alors le développement d'une ceinture verte aux

pourtours de la limite d'extension urbaine. À ses débuts, il s'agissait d'un espace récréatif et touristique, mais également d'un espace servant à limiter l'étalement urbain. Advenant un étalement urbain au-delà de cette limite géographique, des villes-satellites seraient créées, ce qui est exactement le cas aujourd'hui. Tel que Gordon le mentionnait: « *also drew upon Patrick Abercrombie's Greater London Plan, especially in the proposals for the Greenbelt to be implemented by development regulations* » ainsi que Gréber: *En envisageant le développement futur du territoire de la capitale sous la forme d'unités de voisinage ou de paroisses [...] réparties dans un réseau de ceintures vertes locales, et assurant chacune, à son échelon, la vie commerciale, culturelle et résidentielle sur son propre territoire* » (Benali et Ramirez, 2012, p. 65-66)

Cependant, le Plan Gréber a également essuyé certaines critiques. Des experts, tel que l'urbaniste Hans Blumenfeld a mentionné qu'en abolissant le projet de chemins de fers au centre-ville et en renvoyant ces chemins en périphérie, que la capitale deviendrait grandement dépendante à l'automobile et le système de transport en commun s'y verrait menacé. Malheureusement, il s'agit bel et bien d'un constat auquel nous faisons face aujourd'hui. Les prix des terrains à l'intérieur de la ceinture de verdure étaient déjà élevés ce qui poussa les citoyens à s'installer au-delà des limites géographiques de la ceinture, ce qui développa graduellement l'enjeu de l'étalement urbain. Gérard Beaudet, professeur d'urbanisme à l'Université de Montréal, affirma que de déplacer la gare Centrale ferroviaire en banlieue fut une erreur. Cette réalité fut bien exprimée par le journaliste Kenneth Gray du *Ottawa Citizen*:

The plan reflects the period in which it was formulated, and the circumstances that created those decisions have changed. The car in the 1940s and '50s was perceived as the great liberator of the masses. [...] The Gréber plan

resulted in the triumph of the car, a legacy that remains today. (Benali et Ramirez, 2012, p. 69)

Le plan Gréber subit également une critique du point de vue d'un déficit d'urbanité. Clairement, dû à la présence importante d'édifices et de bâtiments, Gréber a tenté de naturaliser le tout en y créant plusieurs espaces verts et parcs urbains. Or, de ce fait, ces espaces verts, étant en grand nombre, ont renversé le statut urbain de la ville alors que celui-ci se voit, en quelque sorte, étouffé par le mouvement naturel et rural. Il est donc difficile de cerner, avec précision, ce qui est urbain de ce qui ne l'est pas. Nous sommes donc confrontés à une certaine scission entre le mode de vie urbain et « semi-rural », puisque, notamment, en bordure des cours d'eau, dont la rivière des Outaouais et le canal Rideau, de larges bandes routières semblent avoir de la difficulté à créer une synergie avec ces espaces naturels. Marie Lemay, première dirigeante de la CCN, en 2010, réagit sur ce constat : « *On est rendu au point où il faut travailler sur une autre dimension de la capitale nationale, dit-elle. Il faut la faire vibrer. Lui donner une âme. Il faut développer chez les Canadiens un sentiment de fierté et d'appartenance envers leur capitale. Il va falloir réhumaniser la ville, la rendre plus vibrante.* » (Benali et Ramirez, p. 70-71, 2012) De plus, malgré le fait que plusieurs institutions fédérales ainsi que le réseau de chemins de fer furent déménagés en périphérie, dans la ville de Hull, il n'existait pas de lien concret pouvant rallier Ottawa et sa périphérie. Certes, une gare était présente, mais on n'y retrouvait pas d'artère industrielle importante reliant la gare ainsi que le centre-ville de la capitale. La périphérie était, en quelque sorte, laissée à elle-même. Ainsi, alors que le Plan Gréber était tout à fait intéressant et approprié à l'époque, il importe aujourd'hui non pas de repousser ce plan, mais de permettre un renouvellement ainsi qu'un réaménagement urbain basé sur les principes centraux de ce plan, tout en le réactualisant selon les enjeux modernes d'aujourd'hui.

Alors qu'il a été question des espaces périurbains, ceux-ci peuvent également être étudiés en termes d'espaces verts périurbains. Ces espaces verts étaient jadis développés pour limiter la croissance urbaine. Aujourd'hui, ces espaces sont plutôt utilisés à des fins de loisirs et de récréation. Ce présent chapitre *La ceinture de verdure dans la capitale nationale du Canada : une frange périurbaine en transformation*, Mario Gauthier et Anne Mévellec paru dans l'ouvrage *Les Nouvelles périphéries urbaines*, Marc Dumont et Emmanuelle Hellier traitera de cette frange urbaine. Il s'agit d'un important espace urbain puisqu'il se situe dans la même région de la capitale nationale que le parc de la Gatineau et peut donc, d'un point de vue géographique, avoir certaines comparaisons avec ce parc situé de l'autre côté de la rivière des Outaouais. Dans la région de la Capitale-Nationale, ces espaces verts sont désignés, d'un point de vue géographique, comme étant la ceinture de verdure. Puisque que la région de la Capitale-Nationale est en fait une grande métropole située de part et d'autre de la rivière des Outaouais, réunissant, à la fois, Ottawa, la capitale du Canada ainsi que l'agglomération de Gatineau, le gouvernement fédéral a pour but, en autres, d'assurer une cohérence entre les deux rives. Pour ce faire, il crée, en 1958, la Commission de la Capitale nationale qui a pour mission première de « *de mettre en valeur la capitale afin qu'elle soit une source de fierté et un facteur d'unité pour la population canadienne.* » (Dumont et Hellier, 2010, p.153) Cette mission se concentre sur l'aménagement de la région de la capitale. Cette région est une région métropolitaine dû au fait, principalement, d'une urbanisation et d'une croissance importante de la population. Avec la création de la CCN, le gouvernement souhaite également contrôler l'urbanisation, mais, tout autant, aménager et embellir la région. Mentionnons, avant de poursuivre, que les espaces verts périurbains du côté de Gatineau, sont également gérés par la CCN, et que le parc de la Gatineau sera le sujet qui subira un approfondissement dans ce présent essai. La mission de la CCN ne peut

s'effectuer sans plan d'aménagement d'envergure. Le plan est réalisé, en 1950, par l'urbaniste français Jacques Gréber. Dans ce plan, on y retrouve le concept de ceinture de verdure, développé dans les années soixante. Le concept de ceinture s'est inspiré du mouvement britannique des cités-jardins tel que l'explique Milward :

The main ideas were proposed by Ebenezer Howard in the Garden city movement in the 1900 and were fully implemented in the Greater London (England) Plan of 1944 (Hall 1988 : 1964-1973) : a tight development boundary surrounded by an extensive greenbelt , within which development would be severely curtailed. Development needs would be met by high-density infill within the development boundary and the building of free-standing new towns beyond it. The plan was largely successful, owing to the negation (through nationalization) of most land development rights and their replacement with development permit system (DPS) (Dumont et Hellier, 2010, p.154,)

Lorsque la ceinture de verdure est imaginée, il est question, en termes d'aménagement et d'outil de planification, de moderniser les pratiques du sol et de l'espace rural. Du point de vue de la modernisation, il s'agit du développement d'un nouvel urbanisme qui « *se réclame du paradigme du développement urbain durable et vise à réformer les modes actuels de planification et d'aménagement urbain.* » (Gauthier et Mévellec 2010, p.154,) Non seulement la ceinture de verdure tente de limiter le développement urbain, mais elle permet également de distinguer la zone rurale de la zone urbaine. La CCN a préséance sur l'aménagement de plusieurs terrains et espaces dont le parc de la Gatineau et la ceinture de verdure. Cependant, elle a le pouvoir d'intervenir uniquement sur ces terrains puisque la *compétence d'aménagement du territoire* revient exclusivement aux gouvernements provinciaux et aux municipalités. La collaboration est donc essentielle en termes d'aménagement,

notamment, au moment de la fusion des villes de part et d'autre de la rivière, enjeu qui pouvait engendrer certains différents. (Gauthier et Mévellec, 2010, 153-157)

De plus, pour respecter l'idée et le projet de viabilité et de durabilité, le gouvernement a mis de l'avant, en 2006, un schéma de révision de ses compétences. Ces compétences en planification ont quelque peu évolué depuis le début du 20^e siècle, compétences éventuellement prises en charge par la CCN. De ces compétences, notons, la planification et l'aménagement de la ceinture de verdure. Celles-ci sont passées du modèle britannique de cité-jardin à une planification stratégique axée sur le développement durable et le nouvel urbanisme, en passant par l'importance d'un renouvellement urbain ainsi que l'importance de la participation citoyenne. Malgré le fait que l'aménagement de la région de la Capitale-Nationale ait connu un grand départ en termes de développement depuis la fin du 20^e siècle, celui-ci demeure toutefois grandement influencé par le Plan Gréber, plan d'aménagement de l'urbaniste français Jacques Gréber, élaboré en 1950. La CCN s'est inspirée de ce plan pour l'embellissement de la Capitale-Nationale en aménageant, en autres, le réseau des promenades ainsi qu'est valorisant le canal Rideau. Cet embellissement est également lié à une certaine décentralisation gouvernementale et urbanistique. La ceinture de verdure permet ainsi cette décentralisation puisqu'il s'agit d'une « *no - servicing zone, which would halt tentacular extension of services along main routes into the national capital.* » (Dumont et Hellier, p.157, 2010) Cette décentralisation par la ceinture de verdure permet de prévenir l'étalement urbain pour ainsi protéger les espaces agricoles et contrôler l'urbanisation.

En termes de reconnaissances et de statut, la ceinture de verdure « *fait partie de la masse de terrain d'intérêt national, c'est-à-dire qu'ils sont reconnus depuis 1988 comme stratégiques pour la préservation du caractère spécifique de la capitale nationale, ce qui a pour effet de les protéger.* » (Dumont et Hellier, p.157, 2010) D'un

point de vue géographique, la ceinture de verdure est d'une longueur de 45 kilomètres et nous y retrouvons divers types de terrains, allant du résidentiel à l'institutionnel, en passant par le terrain agricole et commercial. D'ailleurs, plusieurs installations importantes d'y retrouvent dont, l'aéroport international McDonald-Cartier, la ferme expérimentale d'Agriculture Canada ainsi que certains centres de recherches du ministère des Ressources naturelles. Outre son rôle de barrière face à l'étalement urbain, c'est ce même enjeu pourtant qui offre à la ceinture de verdure un rôle de plus en plus axé sur des fonctions récréotouristiques et écologiques. Cette barrière n'est donc plus autant délimitée puisque nous retrouvons des installations résidentielles au-delà de l'ancienne barrière géographique ainsi que des quartiers tels qu'Orléans, Nepean ou Kanata. Aujourd'hui, plusieurs défis à la planification se posent concernant la ceinture de verdure. Ceux-ci comprennent, notamment, la présence et le développement de corridors en termes de transport entre les quartiers, la question de la protection des écosystèmes, le développement récréotouristique, le développement agricole ainsi que l'enjeu de la croissance urbaine. Ces défis contraignent le gouvernement ainsi que la CCN de l'élaboration d'un processus de révision du Plan directeur et du Plan d'aménagement de la région de la capitale nationale et de la ceinture de verdure. (Dumont et Hellier, 2010.)

Cette révision du plan s'effectue en quelques étapes qui visent, d'abord, à comprendre l'importance que revêt la ceinture de verdure et de saisir également les rôles des divers acteurs dans son aménagement futur. De plus, à l'aide de cette compréhension, il sera possible d'élaborer une vision d'aménagement qui sera chapeauté par la présentation de consultations, d'organisations et de discussions publiques. Finalement, il sera question d'établir un concept d'aménagement détaillé et ainsi permettre la rédaction finale d'un nouveau plan pour la ceinture de verdure. Ce plan a pour but de répondre à certaines interrogations quant à la pertinence de la

préservation et cet espace vert, en termes, en autres, de coûts financiers et environnementaux. Ainsi, dans une réflexion de ce nouveau plan, les experts et acteurs se penchent sur plusieurs possibilités, soit, la création de couloirs de développement près de la densité urbaine ainsi que des infrastructures et du développement et de l'agrandissement de quartiers résidentiels quelque peu en retrait de la ceinture de verdure. Ces possibilités s'étudient toutes dans une optique de développement durable. La ceinture de verdure est donc un très bon exemple d'espace vert où s'entrechoque le milieu urbain et rural. (Dumont et Hellier, 2010)

Cette révision du plan d'aménagement s'applique face à plusieurs enjeux urbains d'aujourd'hui, soit, l'étalement urbain, l'augmentation des déplacements urbains ainsi que l'enjeu de métropolisation. Ces enjeux sont discutés de part et d'autre des rives de la rivière des Outaouais dans une vision commune d'une ville durable fondée sur un nouvel urbanisme ainsi que dans l'optique d'une croissance intelligente. C'est la CCN qui a le mandat d'élaborer une nouvelle révision basée sur ces enjeux. Somme toute, en étudiant la ceinture de verdure, nous comprenons que son aménagement est important et qu'il a permis de préserver et de protéger les différents espaces verts de la région. De plus, les acteurs travaillant sur ce dossier devront élaborer un nouveau plan d'aménagement face aux divers enjeux urbains et environnementaux. (Dumont et Hellier, 2010, p.161 à 164) Finalement, quant à l'avenir de la planification et de l'aménagement de la ceinture de verdure, plusieurs questions peuvent se poser, dont, *le processus de consultation mis en place par la CCN pour la révision du plan directeur de la ceinture de verdure, permettra-t-il d'établir une vision commune quant à l'avenir de cet espace?* (Dumont et Hellier, 2010, p.163)

Protection, gestion et conservation : Défis et enjeux pour le futur

Par la suite, en ce qui a trait aux perspectives futures, plusieurs questions ainsi que plusieurs défis se posent en termes de gestion et de protection des aires protégées. C'est ce dont il sera question dans le Chapitre 15 de l'ouvrage de Dearden et al.: *Challenges for the future*, Rick Rollins, Philip Dearden, Mark D. Needham. Il est question d'abord, d'expérience touristique auprès des visiteurs ainsi que d'amélioration de la notion d'interprétation des différents parcs et aires protégées. Plusieurs idées de développement furent soulevées dont une mise en place de sentiers d'interprétation et de plateformes d'observation sur le pourtour des aires protégées. Ces sentiers arboreraient des panneaux relatant quelques informations de l'aire protégée en question. De plus, les gestionnaires des divers parcs ont élaboré plusieurs projets de développement dont la conception d'amphithéâtres extérieurs, localisés, la plupart, sur les divers sites de camping et gérés par un ou une naturaliste. Ces gestionnaires unissent leurs efforts dans le but également d'améliorer leur centre des visiteurs en y proposant différentes expositions interactives expliquant l'histoire ainsi que les différentes composantes du parc. En termes éducatifs, alors que certains parcs se trouvent non loin des agglomérations urbaines, les gestionnaires misent sur l'importance des programmes présentés dans différentes écoles qui permettent aux étudiants, à l'aide de visites, et en transportant l'environnement de la classe dans un environnement naturel, une meilleure compréhension des enjeux de ces parcs (Dearden *et al*, 2015.)

Concernant le Canada, celui-ci est un pays riche en culture autochtone et les Premières Nations font partie intégrante de l'histoire et de la culture canadienne. De ce fait, plusieurs communautés et citoyens résident aux abords des parcs, et certaines même, au cœur de ces parcs. Leur implication est donc primordiale dans la gestion et la protection de ces parcs puisque plusieurs de leurs techniques traditionnelles et

ancestrales se pratiquent sur le territoire de ces parcs, dont la chasse, la pêche et le travail du bois. (Dearden *et al*, 2015.)

Les gestionnaires soutiennent également l'enjeu du taux d'achalandage en régression dans les parcs nationaux. Des hypothèses tendent à expliquer ce phénomène par une importante urbanisation alors que les populations se concentrent plus loin de ces grands environnements naturels. De plus, il est question de l'enjeu de la dépendance aux technologies, qui conséquemment, amène les individus à demeurer, en quelque sorte, cloisonnés et à s'éloigner de la nature. Par conséquent, la gestion des parcs repose, en grande partie, sur le taux d'achalandage qui permet de générer un pourcentage de revenus importants. Dû à cet enjeu, les gestionnaires devront s'associer avec des partenariats privés afin d'assurer la gestion et la protection de leur parc. (Dearden *et al*, 2015.) Toujours dans un développement futur, la clé d'une meilleure gestion et protection des parcs et aires protégées réside dans l'innovation. Celle-ci s'effectue au moyen de l'appui de l'ensemble des acteurs, tant du point de vu gouvernemental, du municipal ainsi que des partenaires œuvrant au sein des parcs dont, par exemple, l'ONG CPAWS (*Canadian Parks and Wilderness Society*) et tous les agents travaillant à la gestion, la protection et le maintien de ces parcs. En ce qui concerne la protection de l'environnement, l'innovation passe également par le développement de l'écotourisme qui permet de diminuer les coûts environnementaux liés à l'exploitation des ressources. Cet écotourisme travaille également de pair avec les communautés et entreprises locales. Quant à l'enjeu de conservation, dû à la dégradation de l'environnement, les défis à l'encontre de ces parcs et aires protégées seront tout autant complexes. Cette dégradation affecte l'ensemble de l'écologie et de la biodiversité. Par exemple, notons une diminution de la population de saumon remontant les rivières en Colombie-Britannique et influence, du coup, la population d'ours. (Dearden *et al*, 2015.)

De ce fait, une meilleure gestion passe par une restauration de l'équilibre écologique et biologique qui peut s'effectuer à l'aide, en autres, du développement de l'écotourisme. Ces enjeux environnementaux ont donc précipité la Convention internationale sur la diversité biologique, qui a eu lieu en 2010 au Japon, a rassemblé plusieurs experts, communauté, groupes de conservation et agences gouvernementales. Un des objectifs discutés lors de cette Convention est la création d'un réseau d'espaces protégés couvrant au moins 17% de la surface terrestre et 10% des océans, et ce, d'ici 2020 et comprenant une version d'horizon d'ici 2050. (<https://www.cbd.int/doc/press/2010/pr-2010-10-18-cop-opening-fr.pdf>)

Concernant les progrès à venir, plusieurs gestionnaires réfléchissent à l'élaboration d'une forme de ceinture de verdure qui borderait l'ensemble des parcs nationaux. L'idée de cette ceinture fut discutée auprès de résidents, communautés et partenaires, afin de promouvoir ce corridor de conservation et de protection écologique. Il fut l'un des sujets discutés lors de la Conférence intergouvernementale sur le climat présentée, en 2012, par les Nations Unies, qui a eu lieu à Doha au Qatar et à laquelle participait le Canada. (<https://ca.ambafrance.org/Conference-de-Doha-26-novembre-7>)

L'enjeu de la conservation et de la protection des parcs et aires protégées et donc primordiales, mais il l'est d'autant plus lorsqu'il est question des parcs et aires qui sont à la merci du développement industriel et résidentiel. En effet, ces espaces sont d'autant plus menacés par des enjeux, tels que l'urbanisation et l'étalement urbain. L'enjeu de l'intégrité écologique, mais également celui du zonage concerne ces aires et parcs urbains bordés par d'importantes populations et agglomérations. Dans ce cas, pour restaurer cette protection, la coopération entre agences gouvernementales, partenaires, communautés et résidents y est d'autant plus importante. Les auteurs ont ainsi soulevé certains scénarios qui permettent de mieux comprendre la question

de la gestion, de la protection et de la conservation de ces parcs et aires protégées. Ces scénarios suggèrent une réflexion de la situation des Parcs et aires protégées d'ici 2023. (Dearden *et al.*, 2015.)

Le premier scénario baptisé *The Triple Bottom Line* suggère que la communauté internationale privilégie l'interdépendance d'un développement économique, social ainsi que du point de vue d'un développement environnemental durable. Il est souligné également que les gouvernements sont encouragés à pratiquer une prise de décision le plus près possible des intérêts de la population. En ce qui a trait au second scénario, baptisé *The Rainbow*, qui énonce l'importance de la participation des communautés locales dans la gestion et la protection des espaces verts et des parcs pour éviter que cette gestion ne se retrouve complètement entre les mains des gouvernements fédéraux et provinciaux. (Dearden *et al.*, 2015 p. 484) Enfin, concernant le troisième scénario baptisé *Buy Your Eden*, celui-ci reflète la question du développement économique ainsi que de l'enjeu de l'écart entre riches et pauvres alors que plusieurs multinationales s'approprient une part importante du marché touristique et écotouristique. Cette mainmise de la part des multinationales fait appel à la prospérité du marché international touristique. Certes, ce marché assure la gestion et la protection de la biodiversité de plusieurs secteurs, mais un bon nombre de territoires, dont plusieurs se situent dans les régions rurales, demeurent sous un seuil important d'efficacité économique et d'investissements. Cet enjeu important occasionne une gestion et une protection moindre de la biodiversité de ces territoires souvent abandonnés. (Dearden *et al.*, 2015.) Ainsi, dans un futur rapproché, plusieurs appréhensions sont rattachées à cette conservation et protection. Notons, par exemple, l'incertitude, la situation démographique, la place que prennent les technologies de la communication et de l'information, les changements climatiques,

l'étalement urbain, etc. Ces enjeux compromettraient donc les générations futures de bénéficier de ces parcs et aires protégées.

Alors que les enjeux environnementaux, dont la préoccupation est grandissante, les défis et enjeux de la protection et de la mise en valeur du parc de la Gatineau se doivent de passer, avant tout, par la gestion de moyens efficaces de préservation en vue d'assurer cette protection et mise en valeur. À la vue de l'urbanisation exponentielle, on voit se développer, près des agglomérations urbaines, des parcs et espaces verts urbains. Avec ce changement en termes de développement urbain, il s'agit d'offrir des espaces verts récréotouristiques aux citoyens. Néanmoins, tel qu'il est question avec le parc de la Gatineau, ce développement urbain fait émerger plusieurs préoccupations de nature environnementale, soit les enjeux de la préservation, de la mise en valeur ainsi que de l'intégrité écologique, mais également celle de l'étalement urbain. Cet étalement urbain dans la région de la capitale du Canada, comme dans d'autres grands centres urbains, se caractérise, entre autres, par un développement immobilier à l'extérieur du noyau urbain, soit en périphérie. Cette réalité urbaine se remarque dans les grands centres urbains pourvus de parcs urbains, tels que Montréal et le Mont-Royal, New York et Central Park ainsi qu'un autre parc urbain dans la région, la ceinture de verdure. Cet enjeu a donc également des répercussions directes sur le Parc de la Gatineau. Pour ce qui est de la région de la Capitale-Nationale, le plan d'aménagement de l'urbaniste Jacques Gréber ainsi que la Commission de la Capitale-Nationale, face à l'enjeu de l'étalement urbain, tiennent compte de la géographie et de l'aménagement pour tenter de valoriser plusieurs attraits de la région, dont la ceinture de verdure ainsi que le parc de la Gatineau. Nous retrouvons donc plusieurs similitudes, en termes de gestion, défis et enjeux entre ces deux parcs urbains de la région. En termes de mesures d'intervention face à ces enjeux, le biologiste et écologiste Janzen soutient l'importance d'une coordination et

d'une coopération entre les divers acteurs, incluant les gestionnaires, les partenaires ainsi que les citoyens dans un but de préserver l'intégrité écologique du parc, mais également d'en favoriser la mise en valeur.

Également, les auteurs Rick Rollen, Philip Dearden ainsi que Mark D. Needham de l'ouvrage *Parks and Protected Areas in Canada* soulèvent un principe soutenu dans le processus de révision du parc de la Gatineau soit la question de divers scénarios pouvant être en place lorsqu'il est question d'étudier les défis et enjeux futurs des espaces et parcs urbains. Ces scénarios, soulevés dans le processus de révision du parc, comportent l'enjeu d'un développement économique et social, en tenant compte de l'importance d'un développement durable, environnemental et écologique qui tient également compte des intérêts des citoyens. Ces scénarios soutiennent également l'impact considérable de la participation citoyenne dans la gestion et la protection des espaces vers et parcs urbains.

Les défis et enjeux en termes de mise en valeur et de protection du parc de la Gatineau se doivent également d'être étudiés en tenant compte de l'importance du concept de développement durable. En effet, en cette ère du 21^e siècle, ce concept est en plein effervescence et détient une plus grande importance au sein de l'action publique, et à une influence sur les pratiques d'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la métropolisation. Mais qu'est-ce que le développement durable concrètement? Les origines de ce développement nous proviennent de la grande période industrielle, débutée pendant la seconde moitié du 19^e siècle en Grande-Bretagne. C'est en 1987 que l'ONU prend officiellement en charge la question du développement durable avec la mise sur pied de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU et la publication du rapport Brundtland sur le développement durable. Concrètement « *le concept du développement durable suppose l'établissement d'une relation entre le nécessaire*

développement économique et en même temps une saine gestion de l'environnement (...) afin d'éviter une « nature » entièrement fabriquée, c'est-à-dire suivant l'expression de G. Friedmann, des « milieux techniques. » (Paulet, 2005, p.11) Il importe ainsi de permettre un mode de développement répondant aux besoins des générations présentes, mais également futures. Ainsi, dans le contexte du rapport Brundtland, le développement durable s'explique comme suit :

La notion de « développement durable » est apparue dans la suite de réflexions sur l'« éco-développement » d'Ignacy Sachs et dans le sillage du rapport Brundtland (1987). Elle répond au projet de politiser le débat sur la nature, en faisant preuve de lucidité sur les questions environnementales, mais en les reliant à de grandes questions politiques dans la perspective de créer des espaces de débat pour l'action publique. (Levy, 2007)

Du point de vue des besoins, le développement durable en comprend trois, soit les besoins sociaux, en matière, par exemple d'éducation, les besoins économiques, en matière de développement économique des sociétés en termes d'emplois durables ainsi que les besoins environnementaux, en matière de protection de l'environnement et de conservation des écosystèmes et ressources naturelles. (Levy, 2007) De ce fait, en matière d'aménagement urbain ainsi que de développement durable, il importe que les sociétés répondent, par l'action publique, aux besoins des citoyens. (Gauthier, 2009)

En termes de développement durable, on associe plusieurs dimensions et indicateurs, dont tout ce qui touche à l'environnement, aux aires protégées, aux espaces verts, aux écosystèmes, à l'écotourisme, etc. La gestion, la protection ainsi que la conservation d'un parc urbain et d'une aire protégée s'effectuent en tenant compte des enjeux des périphéries qui bordent ces aires et parcs. Il va sans dire qu'initialement, « *la vision traditionnelle des aires protégées en tant que lieux isolés*

pour protéger le patrimoine naturel et culturel ne prend pas en compte les interactions entre les aires protégées et les communautés autochtones et locales. » (Lapointe, p.15, 2011)

De ce fait, on croit, à tort, que les populations locales sont une menace pour la gestion, la conservation, la protection et l'intégrité environnementale de ces aires protégées. Ces parcs urbains, qui détiennent le statut d'aires protégées se doivent de compenser avec les réalités urbaines d'aujourd'hui, soit, dans le cas présent, l'urbanisation massive ainsi que l'étalement urbain. De ce fait, ces populations locales jouent, au contraire, un rôle important dans la gestion, la conservation et la protection de ces aires et il est donc impératif de travailler en étroite collaboration avec ces populations. Cette collaboration met de l'avant l'importance de cibler les besoins, tant sociaux et environnementaux, à savoir, entre autres, la gestion des visiteurs, mais également la protection des écosystèmes. Dans sa thèse de doctorat, portant sur la *Conservation, aires protégées et écotourisme : des enjeux de justice environnementale pour les communautés voisines des parcs* et en abordant la Stratégie mondiale pour la conservation, qui vise à « *maintenir les processus écologiques nécessaires à la vie, préserver la biodiversité et assurer un usage durable des ressources qui proviennent des écosystèmes* » (UICN, 1980) Lapointe (2011) l'explique très bien :

La conservation, comme le développement, est faite pour les gens. Tandis que le développement vise l'accomplissement de buts humains, principalement à l'aide de l'usage de la biosphère, la conservation vise à ce que ces usages de la biosphère puissent continuer. » (UICN, 1980 : 1.9) Pour atteindre ses objectifs, la Stratégie mondiale de la conservation fait appel à une plus grande participation du public dans la planification et la prise de décision concernant l'usage des ressources vivantes fournies par la biosphère. (Lapointe, p.16, 2011)

Il a été démontré que pour assurer une meilleure protection, gestion, conservation et intégrité environnementale des aires protégées ainsi que des parcs et espaces verts urbains, il importe d'encourager la participation publique dans ces stratégies. Cette participation peut s'effectuer de plusieurs façons, dont par l'organisation de consultations publiques, par le principe d'encourager l'écotourisme. Dans ces deux cas, on tente de rejoindre deux grandes familles de populations, soit les résidents locaux ainsi que les touristes. En ce qui a trait à l'écotourisme, celui-ci va de pair avec l'importance du développement, mais également de la conservation puisqu'il va sans dire que ces aires protégées attirent l'industrie touristique. Cette activité se veut respectueuse de l'environnement, des cultures et des communautés. Concrètement, l'écotourisme est

Un voyage respectueux de l'environnement pour visiter des zones naturelles relativement vierges, afin d'y apprécier la nature [...] qui favorise la conservation, qui a un impact faible, et qui prévoit des bénéfices sociaux et économiques par la participation active des populations locales ainsi que d'un modèle de développement touristique privilégiant la nature et résultant de l'équilibre entre le développement durable, le développement régional et la démocratie participative. » (Lapointe, 2011, p.53 et 54)

Cette industrie s'articule autour de plusieurs grandes idées ou concepts, soit, la protection de l'environnement, l'importance de la conservation, limiter les impacts environnementaux et assurer des retombées économiques, sociales et environnementales des populations hôtes. Il est également question d'une coopération équitable en termes de développement économique local, d'une considération des besoins des populations hôtes ainsi que d'une expérience responsable. De plus, l'écotourisme soutient l'importance d'une responsabilité de la part des visiteurs, tant d'un point de vue environnemental qu'envers les populations hôtes. Dans le cas de l'importance de la participation citoyenne en termes de gestion,

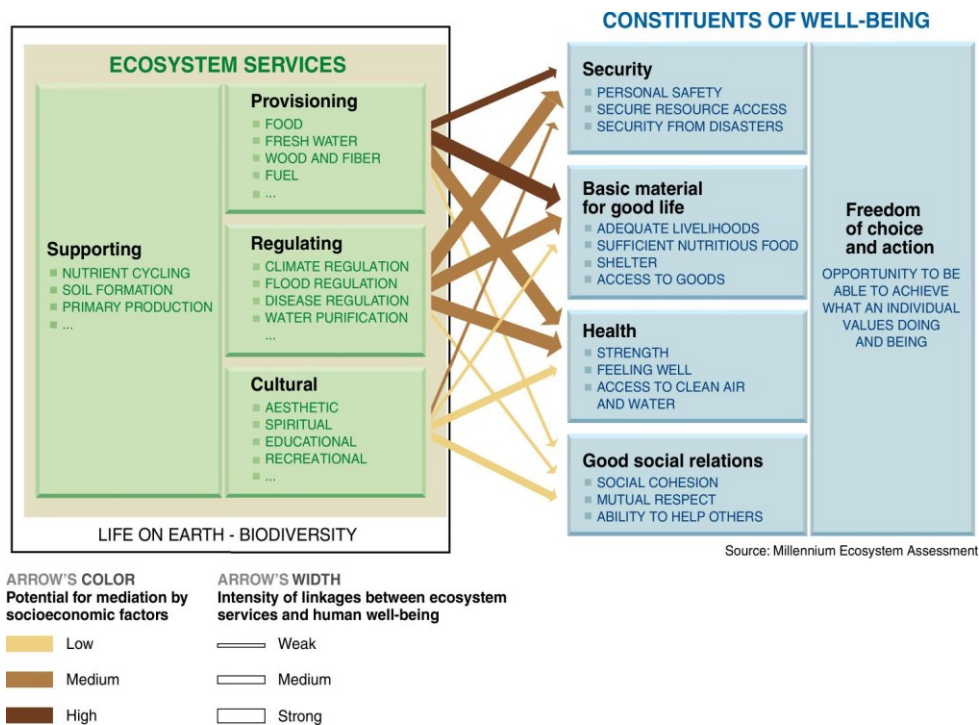
conservation et protection des aires protégées, il est question avant tout, de cette participation coopérative en matière de gestion du patrimoine environnemental et culturel. L'écotourisme se doit d'offrir un équilibre entre les besoins des populations locales ainsi que les besoins des visiteurs et ces derniers ne doivent pas supplanter les besoins locaux. (Lapointe, 2011)

Dans la région de la Capitale-Nationale, l'industrie touristique y est déjà hautement développée et l'effort, dans ce contexte, concerne la situation des aires protégées. Pensons seulement au Parlement, au Canal Rideau, à la Maison de la Gouverneure générale, etc., Encourager l'écotourisme serait une logique en termes de développement et de conservation vue la proximité avec plusieurs aires protégées dont la ceinture de verdure ainsi que le parc de la Gatineau. Par la suite, en ce qui a trait au concept d'aménagement, et plus précisément aux dimensions urbaine et environnementale, celles-ci demeurent primordiales lorsqu'il est question de gestion, de conservation, de protection ainsi que de l'intégrité environnementale des aires et parcs urbains. Ces concepts et dimensions suggèrent certains indicateurs et enjeux au cœur de la problématique de ce travail, soit l'exode rural, l'urbanisation massive ainsi que l'étalement urbain. Ces enjeux ont des répercussions sur la gestion, la protection ainsi que la conservation de ces aires protégées et fragilisent donc l'environnement naturel.

Malgré le fait que l'exode rural, accompagné par une urbanisation massive, ait pu permettre aux populations rurales de profiter de l'ère industrielle du milieu du 19^e siècle pour parer à leur situation précaire et ainsi améliorer leurs conditions de vie, cette urbanisation massive s'est rapidement transformée en étalement urbain devenu graduellement plus lourd à contrôler. Avant de poursuivre, dans son essai de maîtrise portant sur *La conservation de la biodiversité en milieu urbain : comment aménager les villes du monde (2015)*, Andréanne Ferland dénombre types de

développement urbain, soit le concept de ville compacte ou le concept de banlieue, dont l'étalement urbain en est le principal développement. Cette expansion urbaine, dont fait partie le développement des infrastructures, des logements, des réseaux de transports, a donc des répercussions directes sur la fragmentation des habitats et des écosystèmes des aires protégées en milieux urbains. (Ferland, 2015)

Cette fragmentation influe ainsi sur la capacité à permettre une gestion, une conservation et une protection accrues de ces aires. D'un point de vue statistique, selon (Ferland, A. 2015, p.15), « *l'expansion urbaine devrait tripler entre 2000 et 2030, ce qui entraînerait une perte additionnelle de 1 500 000 km² d'habitats naturels.* » Certaines aires protégées, dont la ceinture de verdure et le parc de la Gatineau seront grandement perturbés par les nouvelles vagues d'urbanisation puisqu'elles se situent très près d'une grande ville et métropole. Tel que le démontre ce présent schéma, les aires protégées et milieux urbains offrent des bénéfices et répondent à plusieurs besoins chez l'homme et il importe donc d'y assurer une meilleure protection, gestion, conservation et intégrité environnementale :



Il va sans dire que la situation urbaine de la région de la Capitale-Nationale ainsi que du parc de la Gatineau accentue l'utilisation de transports motorisés, ce qui engendre des impacts quant à l'intégrité environnementale, la protection, la conservation ainsi que la gestion et mise en valeur de ce parc urbain. En termes d'analyse sur les défis et enjeux quant à une meilleure protection et mise en valeur du parc de la Gatineau, le processus de révision du plan directeur se penche justement sur ces questions lors de ces diverses consultations publiques. Pour reprendre la question de la problématique touchant le parc de la Gatineau, en termes de défis pour le futur, le principal demeurera l'importance d'une conservation, d'une protection ainsi que d'une intégrité écologique, tout en y maintenant une mise en valeur environnementale, mais également récréotouristique. Cette mise en valeur doit s'effectuer en symbiose alors que le Parc, en se basant sur les défis qu'apporte un achalandage accru, se doit d'améliorer ainsi que d'innover son offre récréotouristique, tout en limitant l'impact écologique et environnemental sur

l'ensemble de ses écosystèmes. Au fur et à mesure de la lecture de cet essai, nous verrons plusieurs mesures soulevées lors de l'étude du processus de révision du plan directeur.

CHAPITRE 3. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

3.1 L'APPROCHE ÉPISTÉMOLOGIQUE

En ce qui a trait à problématique de recherche, soit, les enjeux et défis de la protection et de la mise en valeur du parc de la Gatineau dans la région de la capitale nationale du Canada, plusieurs étapes seront présentées tout au long de cet essai. Ainsi, plusieurs ouvrages y seront analysés. D'abord, dans le chapitre précédent, il fut question d'ouvrages théoriques me permettant d'exposer et ainsi de mieux comprendre et expliciter ma problématique. Par la suite, certains documents spécifiques et principaux seront étudiés dans la suite de cet essai. Alors que ma problématique se rapporte au parc de la Gatineau, il sera question, avant tout de l'analyse du contenu du plan directeur de 2005. Par la suite, l'étude de ce plan de 2005 a permis le développement d'un processus de révision qui est, encore à ce jour, à l'étape de rédaction. Il s'agit, du nouveau plan directeur dont l'ébauche finale, en vue de recevoir les commentaires du public ainsi que l'approbation du conseil d'administration, devrait être présentée au courant de l'hiver 2020.

Néanmoins, puisque ce processus de révision comporte plusieurs étapes s'échelonnant de 2017 à 2020, j'ai tout de même pu analyser les deux premières étapes de ce processus de révision, étapes qui se retrouvent dans ce présent essai. Enfin, à la lumière du cadre théorique présenté précédemment, de ce plan directeur de 2005 ainsi que de son processus de révision, il sera question d'analyser les enjeux et défis touchant la protection ainsi que la mise en valeur du Parc de la Gatineau. De par ce fait, l'une des études clé de ma problématique de recherche est le processus de révision du nouveau plan directeur du parc de la Gatineau. L'analyse ainsi que la comparaison des plans directeurs porteront, entre autres, sur les deux consultations publiques qui ont eu lieu à l'automne 2017 ainsi qu'à l'hiver 2018. Également, étant donné que je n'effectuerai pas d'entretiens directs avec des spécialistes et des

citoyens, je devrai adopter quelques éléments d'une stratégie privilégiant une recherche neutre à l'égard de la réalité de mon sujet. Cette stratégie, en termes épistémologiques, et selon Alvaro Pires, professeur de criminologie à l'Université d'Ottawa, est une interprétation du sens du sujet ainsi que de la problématique du chercheur positionnant son regard de l'extérieur en étudiant son sujet de recherche à l'aide, entre autres, de théories et concepts reliés à la gestion, la protection, la conservation et qu'à l'intégrité environnementale. (Pires, 1997)

3.2 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE : L'ÉTUDE DOCUMENTAIRE

En ce qui a trait à mon cadre méthodologique, celui-ci demeurera simple. Ma recherche théorique scientifique se basera, essentiellement, sur l'étude de données et d'écrits scientifiques, qui sera, tout de même grandement élaborée. Il sera question également d'analyse d'écrits documentaires et ou de documents audio-visuels. Dans ce type de recherche, l'étude documentaire ainsi que l'analyse de contenu se veut plus simple d'un point de vue de l'interprétation. Dans ce corpus documentaire d'analyse qualitative, il est question d'explicitier la rétroaction, la cohérence, la relation ainsi que la comparaison entre les divers documents à l'étude, et ce, selon les concepts propres à ma problématique ainsi que selon ma posture épistémologique. Il importe donc d'assurer l'authenticité et l'exactitude des données documentaires recueillies. (Gauthier, 2010 et Van Campenhoudt et Quivy, 2011) J'analyserai donc plusieurs écrits scientifiques quant à la question des conséquences de l'urbanisation massive ainsi que de l'étalement urbain sur la gestion, la conservation, la protection ainsi que l'intégrité environnementale des parcs urbains, et plus précisément, du parc de la Gatineau. De ce fait, il s'agira d'une technique de recherche qualitative basée sur une analyse de contenu qui englobe « *un ensemble de démarches méthodologiques recourant à des méthodes et des techniques utilisées en vue*

d'interpréter des documents dans le but de connaître la vie sociale. » (Gauthier, 2010, p.416)

Je comparerai également des exemples concrets de ce type d'enjeu dans le but de favoriser une meilleure gestion, conservation, protection et intégrité de ces parcs. De plus, quant à mon expérience à la Commission de la Capitale-Nationale en tant qu'agente d'information au parc de la Gatineau, il sera question pour moi d'analyser en profondeur les plans directeurs, l'ancien et le nouveau – celui-ci étant toujours en développement. En bref, tout au long de ma recherche ainsi que de la rédaction de mon essai, je me concentrerai, en grande majorité, à l'analyse et de la comparaison de données et d'écrits scientifiques. Je cherche donc à analyser et comparer les ouvrages principaux de mon étude documentaire que sont le principal plan directeur de 2005 ainsi que les deux premières étapes de consultations publiques du nouveau plan directeur dont ce dernier entrera en vigueur au courant de l'hiver 2020.

En parallèle de ces principaux ouvrages, j'étudierai également le plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau, élaboré en 2010. En ce qui a trait à mon hypothèse, tel qu'il a été démontré tout au long de ma revue de littérature, de ma problématique ainsi que de mon cadre théorique, pour être en mesure d'assurer une protection, une gestion ainsi qu'une conservation du parc de la Gatineau, les divers acteurs se doivent de réaménager le nouveau et futur plan directeur en fonction des réalités d'aménagement urbaines d'aujourd'hui.

CHAPITRE 4. PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU 2005

Avant tout, le Plan directeur de 2005 est un outil de planification qui permet de mettre en évidence la vision, les orientations stratégiques et les objectifs d'aménagement, d'utilisation et de gestion du parc. Ce processus de révision a pour but de répondre à certaines interrogations quant aux mesures entreprises face aux enjeux et défis que comporte cette protection et mise en valeur. D'un point de vue géographique, le parc de la Gatineau se situe dans la grande région de la Capitale-Nationale et est d'une superficie d'environ 361 kilomètres carrés. Il a la particularité de border de très près les divers quartiers résidentiels qui l'encerclent. Il s'agit d'un parc d'une grande importance pour la protection et le maintien de la biodiversité et des écosystèmes. En termes historiques, au début du 20^e siècle, le territoire de l'actuel parc de la Gatineau se développe sur les pourtours des lacs Meech et Kingsmere et c'est à ce moment que certaines idées émergent quant à la création d'un parc naturel dans le but de protéger les forêts et les collines de la Gatineau. Au milieu du 20^e siècle, des citoyens font pression pour tenter de faire cesser le déboisement et le gouvernement débuta l'achat de terres en vue de la protection de ce territoire. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>)

Plusieurs grands documents, dont le plan Gréber, explicité plus haut, proposent un territoire délimité pour le futur parc dans un but d'embellissement de la capitale et permettre également le développement d'activités de plein air. En 1968, les valeurs et fonctions naturelles et récréatives du parc sont mises de l'avant et en 1974 celui-ci se voit décerner le statut de parc de conservation. Ainsi, un premier plan directeur est élaboré en 1980 qui valorise la conservation, l'interprétation et les loisirs. Par la suite,

un second plan est élaboré en 1990 et met de l'avant des objectifs stratégiques cherchant à accroître la visibilité et la contribution récréative du parc. Le troisième plan, celui-ci de 2005, souhaite, entre autres, poursuivre la fonction de protection du parc. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>) Ensuite, en ce qui a trait à la diversité écologique, le parc abrite trois grands ensembles d'écosystèmes naturels, soit les collines de la Gatineau, caractérisée par de grandes forêts de feuillus, l'escarpement d'Eardley, territoire important du Bouclier canadien abritant plusieurs espèces rares et en périls, le plateau d'Eardley, situé au cœur du parc dans lequel se concentre forêts boréales, marécages et tourbières. Le parc abrite également plusieurs grands lacs, dont le Lac Philippe, Mousseau, Meech et La Pêche. De par son emplacement sur le Bouclier canadien, le parc abrite plusieurs écosystèmes et une riche biodiversité. Il n'est donc pas rare d'y croiser, cerfs, castor, pékan, ours et même coyotes.

Le parc est également un endroit où il fait bon pratiquer plusieurs activités de plein air et celui-ci offre plusieurs kilomètres de sentiers pédestres, de pistes cyclables, de sentiers de vélo de montagne, de raquette, de ski de fond et d'interprétation de la nature. Il est également possible d'y pratiquer du camping, du canot-camping et d'y visiter plusieurs points d'observations que sont les belvédères. Plusieurs activités culturelles y sont également présentées, notamment, lors du Coloris qui se tient en automne et permet sur le Domaine Mackenzie-King, sur la vallée du ruisseau Meech ainsi que sur les belvédères. Explicitons par la suite, le contexte menant à la révision du Plan directeur de 1999 et à l'élaboration de celui de 2005. Le plan directeur de 1990 présente les orientations stratégiques en termes d'aménagement et de développement des terrains de la couronne, et ce, dans les cinquante prochaines années. Ce plan soutient l'importance de la protection, conservation et préservation des écosystèmes, du développement des activités récréatives et d'interprétation et

de gestion du patrimoine naturel du parc. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>) Néanmoins, au début des années 2000, le territoire subit plusieurs changements qui auront un impact important sur le parc. Notons, entre autres, l'accroissement de la population, qui conséquemment, augmente la demande envers le parc. Cette augmentation de la demande par un accroissement de la pratique d'activités de plein air et l'intérêt envers le patrimoine naturel ainsi que la culture. Cet accroissement de la demande doit conjuguer avec l'enjeu de la préservation des écosystèmes et des ressources, qui se retrouvent de plus en plus au cœur de politiques gouvernementales qui s'attardent à la gestion du parc, à l'intégrité écologique des écosystèmes ainsi qu'à la conservation des milieux naturels. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>)

De ce fait, en termes d'environnement, plusieurs enjeux et inquiétudes deviennent des priorités gouvernementales. Les activités humaines, telles que l'étalement urbain, ont des répercussions quant à la capacité du parc à maintenir ses objectifs de préservation et de conservation. Ces répercussions se font sentir du point de vue de la dégradation des habitats naturels et des écosystèmes ainsi que de la perte de la biodiversité. Quant à la question des activités récréatives, cette augmentation de la demande crée des tensions et des conflits d'usages de ces activités qui occasionne du mécontentement de la part de la population qui ne peut parfois pleinement vaquer à ces activités de plein air. L'étalement urbain en soi menace l'intégrité géographique et naturelle du parc. Dans le but de contrecarrer ces enjeux, la population de la région de la Capitale-Nationale est invitée à participer, lors de consultations publiques, à l'élaboration du nouveau Plan directeur qui est entré en vigueur en 2005. Ce Plan directeur de 2005 suit certaines approches en termes d'aménagement et se base sur une mission de découverte et de conservation qui reflète les valeurs canadiennes et a une vocation en termes de conservation, de récréation, d'écotourisme, de

patrimoine culturel, de politique et de communication. Ces objectifs stratégiques se sont développés selon des enjeux d'environnement, de récréation, d'intégration régionale, de patrimoine, de symbolique nationale et de gestion. Dans ce Plan directeur, la vision s'est concentrée sur la conservation des milieux naturels et culturels : « *Accueillir les Canadiens et les visiteurs afin de leur permettre de découvrir le milieu naturel canadien, de visiter des sites témoignant de l'histoire du pays et de pratiquer des activités récréatives de plein air dans une optique de développement durable.* » (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2005, p.10 à 13)

Précisément, ces objectifs stratégiques se développent selon différents thèmes et enjeux. Ainsi, concernant l'enjeu environnemental ces objectifs sont élaborés dans une optique de conservation des écosystèmes et de « *réalisation d'un plan de conservation des écosystèmes, de préservation des connexions écologiques, de restaurer les écosystèmes significatifs, de limiter la présence humaine dans les écosystèmes significatifs; et de déplacer graduellement la récréation non compatible avec les objectifs de conservation.* » En termes de récréatif, il importe de développer une expérience ancrée sur la découverte de la nature et respectueuse de l'environnement naturel, et ce, par le « *maintien d'activités récréatives respectueuses de l'environnement naturel, de la réalisation d'un plan d'offre de services récréatifs, de l'amélioration de la qualité de l'expérience récréative, du maintien de la qualité des attractions touristiques et de l'élimination des activités motorisées hors route.* » En ce qui a trait à l'objectif d'intégration régionale, celui-ci mise sur l'importance de la protection de l'environnement, de récréation, d'éducation et de patrimoine naturel. Pour ce faire, le gouvernement propose de

[...] contribuer au développement durable de la capitale, de promouvoir un espace consacré à la nature, en complémentarité avec le développement régional,

d'encourager des partenariats qui viendraient appuyer la mission, de participer aux tables de planification régionale dans le but de favoriser d'autres lieux de récréation à l'extérieur du Parc et de travailler davantage avec les usagers. » (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2005, p. 16)

Concernant l'objectif de la mise en valeur des éléments patrimoniaux se met en œuvre à l'aide de la « *préparation d'un plan de conservation du patrimoine, de la valorisation des paysages culturels, les ressources archéologiques, ainsi que le bâti et les autres ressources patrimoniales de l'entretien et de la valorisation des percées visuelles, de cultiver l'expérience culturelle grâce à des symboles historiques et de préserver la fonction politique du Parc. » (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2005, p.17)* Ensuite, l'objectif de l'engagement canadien en termes de préservation de l'environnement par le biais des communications s'effectue par la « *conscientisation des Canadiens et des visiteurs à la conservation, à communiquer les notions de conservation des milieux naturels, à élaborer des expériences d'interprétation virtuelle, à communiquer les résultats des recherches ainsi qu'à mettre à jour le plan d'interprétation. » (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2005, p.18)*

Finalement, l'objectif de gestion et de conservation souhaite promouvoir la conservation des ressources, le maintien d'activités récréatives et culturelles, le développement de partenariats, et cela, en suscitant l'emphase sur la conservation des milieux naturels par le biais d'une

[...] définition des options visant à améliorer l'autorité de la CCN sur tous les aspects du Parc, de la mise sur pied des comités d'experts sur des enjeux particuliers, de l'adoption d'une stratégie d'accès et de surveillance, de l'analyse et la mise en place d'une tarification pour la majorité des usagers, de la réalisation d'un plan de transport vert ainsi que de l'acquisition des propriétés

privées. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2005, p.19)

Alors qu'il a été question des différents objectifs stratégiques, il importe également d'explicitier les outils de mise en œuvre de ces stratégies. L'outil de mise en œuvre principal est le zonage qui permet de répartir les usages permis d'utilisation du sol. Plusieurs zones sont ainsi délimitées en termes d'utilisation du sol. La zone de conservation intégrale et dominante permet seulement la randonnée pédestre et la recherche; la zone de conservation et de récréation extensive voit à la conservation des milieux naturels et permet des activités de faible intensité, telles que la randonnée, l'observation et l'interprétation des milieux naturels. Quant à la zone de récréation extensive permet la pratique d'activité, telle que, le ski de fond et le vélo, toujours en respectant l'interprétation des milieux naturels. Concernant la zone de récréation semi-intensive, celle-ci comprend des activités liées à la baignade et au camping. La zone de récréation intensive comprend plusieurs activités de différents calibres et de compétition, dont le ski alpin et le vélo de montagne. Elle comprend le centre de ski alpin Camp Fortune. En ce qui a trait à la zone d'accueil principale, elle comprend les différentes aires d'accueil et d'informations des visiteurs. La zone d'agrotourisme et de conservation abrite la Vallée du ruisseau Meech et met en valeur le patrimoine et les paysages culturels de la vallée. Finalement, pour ce qui est de la zone de patrimoine, celle-ci regroupe les terrains de mise en valeur patrimoniale dont, le Domaine Mackenzie-King. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>)

En ce qui a trait aux politiques d'aménagement lors de l'élaboration du Plan directeur de 2005, certaines problématiques renvoient à une révision de ces politiques d'aménagement, notons, « *la présence de propriétés privées et la politique d'acquisition à long terme, la gestion des propriétés qui font l'objet d'une entente avec bail, les infrastructures publiques comme le réseau hydroélectrique et les tours de*

télécommunications ainsi que le réseau routier régional qui traverse le Parc. » De plus, plusieurs études complémentaires furent effectuées dans le but d'étudier, avec plus d'aplomb, certains enjeux, dont, « *le plan de conservation des écosystèmes, un examen du statut juridique, le plan de transport « vert », le plan d'offre de services récréatifs, le plan de conservation du patrimoine ainsi que le plan d'interprétation.* » (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2005, p.24) Il est question également d'engagements selon les différents secteurs du parc. En ce qui a trait au secteur du seuil ou de l'extrême sud, principalement bordé de quartiers urbains, tout de même riches en biodiversité, il est question, en termes de priorités :

[...] de favoriser les interventions et les usages qui permettent de consolider les écosystèmes naturels en restreignant le fractionnement des habitats, de maintenir le réseau de sentiers officiels dans le but de favoriser la découverte et la reconnaissance des milieux naturels, de fermer les accès informels de façon à mieux gérer les déplacements et à en réduire les répercussions sur les milieux naturels, de faire de l'accueil Gamelin la porte d'entrée principale du parc de la Gatineau et d'encourager la tenue d'activités publiques qui offrent une visibilité à la mission de conservation et de mise en valeur des milieux naturels du Parc. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2005, p.25)

Concernant le secteur des promenades, il s'agit du début du territoire des écosystèmes, des paysages culturels et patrimoniaux et donc, de l'importance de la préservation et de la conservation de ces paysages et écosystèmes, celui-ci définit certaines priorités, dont

[...] favoriser la conservation et la mise en valeur des patrimoines culturel, historique et politique, notamment le domaine Mackenzie-King la conservation, en priorité, les écosystèmes significatifs et les habitats naturels représentatifs du Bouclier canadien, d'encourager des

partenariats pour la mise en valeur du Parc et de sites récréatifs en périphérie afin de réduire les pressions sur le Parc et d'aider à l'économie récréotouristique de la région, de concentrer sur le site de Camp Fortune le ski alpin et les activités de compétition sportive comme le vélo de montagne et d'augmenter la qualité de l'expérience récréative en milieu naturel, en encourageant l'apprentissage. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2005, p.26)

Ensuite, au sujet du secteur du croissant du Lac Philippe, celui-ci regroupe plusieurs aménagements récréotouristiques, dont des plages et des sites de camping. Ce secteur définit ses priorités en fonction

[...] de préserver ou restaurer les écosystèmes naturels significatifs et ceux situés dans les corridors de connexion écologique, à l'intérieur du Parc et à sa périphérie, de promouvoir des expériences récréatives dans les milieux naturels situés à proximité des milieux habités à l'extérieur du Parc, de conserver, promouvoir et mettre en valeur les paysages culturels et les patrimoines historiques, agricole, industriel et politique, en particulier dans la vallée du ruisseau Meech et d'améliorer la gestion des périodes de grande affluence, surtout au lac Philippe. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2005, p.27)

Relativement au secteur du cœur, celui-ci englobe les écosystèmes les plus complexes dont l'escarpement Eardley qui abrite un nombre important d'espèces rares et en périls. La conservation et la protection de ces écosystèmes revêtent donc une importance particulière. Ses priorités reviennent donc à « *élaborer des mécanismes de contrôle de l'accès aux zones de conservation, y compris une solution à court terme pour l'escalade, en attendant les conclusions du Plan de conservation ainsi qu'à mettre en valeur les paysages culturels et les percées visuelles qui créent le lien entre les aires naturelles du Parc et le milieu urbain de la capitale.* » (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2005, p.28) Au final, le secteur du Lac La

Pêche, qui regroupe plusieurs terrains agricoles, écosystèmes forestiers et de territoires naturels et sauvages fixe ses priorités en « *délimitant les corridors naturels de connexion écologique et de migration de la faune et examiner les options visant à assurer leur préservation, en instaurant des équipes de surveillance dans le but de gérer l'accès et l'utilisation des zones de conservation ainsi qu'en éliminant les activités de motoneige.* » (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2005, p.29)

RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU – RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE ÉTAPE 1

Dans le cadre du réaménagement de l'actuel Plan directeur datant de 2005, la Commission de la Capitale-Nationale s'est donné comme mandat de réviser ce Plan directeur et de l'actualiser en tenant compte des enjeux actuels. Cette révision s'effectuera, non seulement en termes d'aménagement, mais également en termes de conservation et de gestion du parc de la Gatineau, et ce, dans un horizon des prochaines cinquante années. Le Comité consultatif public, créé le 12 octobre 2017, se réunit régulièrement durant le processus dans le but de constituer un important groupe de réflexion et d'échanger de l'information détaillée. Sa composition assure une représentation équilibrée des différents groupes et sphères d'intérêts liés au parc, dont l'environnement, le patrimoine, le loisir, les résidents et les gens d'affaires. Plusieurs partenaires se sont donc tenus de coopérer tout au long de cette révision. De ces partenaires et acteurs, on compte différents entrepreneurs et contractants, une équipe de spécialistes et d'experts, l'équipe de la CCN derrière ce processus de révision, des citoyens, des élus ainsi que des membres de la communauté autochtone Kitigan Zibi Anishinabeg. Ce processus de révision s'effectuera, entre autres, en harmonisation avec le Plan de la capitale du Canada, qui s'échelonnera de 2017 à 2067. La révision du nouveau plan directeur comprend plusieurs étapes, plus

précisément quatre phases, en vue d'une consultation optimale. Concernant la phase un, il s'agit d'abord d'effectuer une compilation des conditions actuelles, une réflexion sur l'avenir du Parc ainsi qu'une collecte de données et d'analyses. Par la suite, plusieurs objectifs lors de cette première phase furent définis. Notons, d'abord, *une discussion sur les principaux éléments à étudier dans la planification de l'avenir du parc, y compris les aspects fondamentaux de la vision. Ensuite, en termes de questionnement, interroger les membres du comité consultatif public (CCP) et le public sur les sujets et les questions clés, afin de définir et de comprendre la situation actuelle. Il sera question également d'informer les membres du CCP et le public au sujet du processus de consultation et finalement de présenter les principales réalisations qu'a permis d'accomplir le Plan directeur de 2005 jusqu'à maintenant* (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2017, p. 3-4)

Dans le but de poursuivre les objectifs de la phase 1, plusieurs rencontres avec les différents acteurs et équipes ont donc eu lieu entre octobre 2017 et décembre 2017. Lors de ces consultations, les participants ont eu l'occasion de se prononcer sur certains thèmes, dont, les conditions, possibilités et enjeux actuels, leur vision du parc dans cinquante ans. Ainsi, les questions qui leur ont été posées quant aux conditions, possibilités et enjeux actuels est la suivante : *d'après vous, quels sont les possibilités et les enjeux liés au parc de la Gatineau qui sont les plus importants et qui devront être abordé? Et, à quoi voulez-vous que le parc de la Gatineau ressemble en 2067 (dans 50 ans)?* Plusieurs commentaires généraux furent soulevés dont, *le parc doit demeurer un lieu de conservation de la nature, de protection et préservation de la faune et de la flore. On devrait limiter le développement urbain dans le parc et à ses abords.* (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2017, p. 3-4) Les citoyens dénotent également l'importance du patrimoine du parc et l'ensemble était accord pour une meilleure protection, gestion et conservation du parc. À la suite

de l'analyse du plan directeur de 2005 ainsi que des deux premières étapes de consultations du processus de révision du nouveau plan directeur, plusieurs enjeux et défis peuvent être soulevés. Compte tenu de divers enjeux urbains ainsi qu'humains, tels qu'une augmentation considérable de l'achalandage dans le parc, il importe de se pencher sur cette réalité urbaine actuelle. Il va de soi que cet enjeu a des répercussions sur la protection ainsi que la mise en valeur du Parc de la Gatineau. Les divers acteurs œuvrant au sein de ce processus de révision ont accordé une plus grande importance aux consultations publiques et donc à la participation citoyenne pour être en mesure de délimiter les réels enjeux et défis que posent ce processus. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>)

Nous sommes ainsi confrontés à une double réalité : celle de la protection de l'intégrité écologique ainsi que celle de la mise en valeur, certes d'un point de vue environnemental, mais également récréotouristique. Malgré le fait que le parc détienne un statut de conservation, il offre tout de même une panoplie d'activités récréotouristiques qui font de ce parc un attrait culturel, historique, naturel, récréatif ainsi qu'écologique fort important dans la région. De par ce fait, ces enjeux, défis et recommandations dénotent explicitement les propos de citoyens et de partenaires ayant assistés à ces consultations publiques. Les présents faits sont tirés de la première étape de consultation du processus de révision aux pages 8 à 14 (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2017) Suite à celles-ci, l'importance de la conservation et de la protection du parc et de ses écosystèmes fut soulevée et on affirme : « *il faut un plan qui protège le parc et la faune qui y vit et préserver ce lieu pour les générations futures, comme les enfants.* » Il s'agit donc également de permettre une mise en valeur du développement durable.

En termes de protection et de préservation écologique, il s'agit d'encadrer toute décision prise au sujet de nouveaux projets pouvant affecter ce statut de

conservation. En ce qui a trait à l'enjeu de l'étalement urbain, il fut question d'intervenir quant à l'enjeu du développement urbain : « *Maintenez le parc de la Gatineau dans son état le plus naturel possible, sans hôtel, restaurant ou commerce sur son territoire.* » Également, la mise en valeur du parc puise dans un équilibre en matière de durabilité ainsi que d'usage récréatif. Dans ce cas, il importe de mettre à profit l'accès à la beauté naturelle du parc tout en protégeant celle-ci de toute forme d'empiètement humain excessif pouvant compromettre la viabilité des écosystèmes. Un enjeu tout aussi important qui revient souvent dans les discussions est l'enjeu de la circulation automobile dans le parc alors qu'il a été soulevé que celle-ci se doit d'être limitée ou réduite. Ainsi, certaines options s'offrent aux utilisateurs pour visiter le parc sans l'utilisation d'un véhicule automobile. Tout au long du Colori Automnal, qui se déroule au courant des trois premières fins de semaine d'octobre, une navette est offerte afin de visiter les attractions les plus populaires du parc, soit, le lac Pink, le Domaine Mackenzie-King, le Mont-King ainsi que le belvédère Champlain.

Récemment, une action concrète, par le biais d'une navette, a été entreprise dans le cadre d'un projet pilote visant l'implantation d'un circuit. Ce projet pilote assure la liaison entre le centre-ville d'Ottawa et plusieurs sites prisés du parc, au profit tant des citoyens que des touristes. À la suite de recommandations et de demandes de la part de la population citoyenne, un circuit fut développé, en partenariat avec le transporteur Parkbus, par la Commission de la Capitale-Nationale. Ce projet pilote fut testé au courant du mois d'août 2019 et demeure toujours au stade d'évaluation et cette dernière s'effectue dans un but de rentabilité et de satisfaction, tant d'un point de vue citoyen que partenarial. (Radio-Canada, 3 août 2019) Concernant l'enjeu de la mise en valeur du parc, plusieurs citoyens soulèvent l'importance d'un meilleur entretien des sentiers, mais également d'une augmentation de l'offre de ce ceux-ci, en particulier en ce qui a trait au vélo de montagne. Il fut ainsi cité que « *le parc est*

un coin de nature incroyable et un des meilleurs attraits de la région. Il faut continuer de bien l'entretenir, mais il faut agrandir le réseau des sentiers. » De plus, « les activités récréatives de plein air, comme la randonnée pédestre, le vélo de montagne, le ski de fond, les sports de pagaie et la baignade devraient être prioritaires. L'entretien des installations et des sentiers servant à ces activités devrait être la première importance. » De plus, autant en hiver, plusieurs oublient que le parc grouille d'activités et de visiteurs. La mise en valeur passe d'autant plus par une augmentation de la visibilité quant aux activités hivernales : « Naturel, accessible sur les plans physique et économique, peu axé sur la technologie, tranquille, sans éléments commerciaux et comptant des sentiers de randonnée, de ski de fond, de fatbike ainsi que de raquette protégés et entretenus. » Ainsi, pour résumer le tout, à long terme, les enjeux et défis se retrouvant dans le processus de révision comprennent des questions de durabilité, d'intégrité, d'accessibilité, de protection, de récréation, d'éducation ainsi que de conservation.

RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU – RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE ÉTAPE 2

En ce qui a trait à la seconde phase de la révision du Plan directeur du parc de la Gatineau en termes de consultation publique, il suit la même courbe de développement que la première phase de révision de ce plan. Il s'agit ainsi, de groupes d'acteurs équivalents et de rencontres et consultations offertes dans une période de temps similaire. De plus, les faits saillants demeurent les mêmes que dans la phase un, soit, les conditions, possibilités et enjeux actuels, de s'imaginer le parc de la Gatineau dans un horizon des 50 prochaines années et de questions sur la vision du parc de la Gatineau dans ce même horizon. Les commentaires, thèmes, enjeux et vision des 50 prochaines années suivent également ceux se retrouvant dans la phase un. Dans la première et seconde phase de cette révision, il est également question

d'améliorer l'accessibilité au parc par différentes options de transport en commun. La révision du nouveau plan d'aménagement comprend plusieurs étapes, plus précisément quatre phases, en vue d'une consultation optimale. Concernant la phase deux, il s'agit de développer une vision commune et des objectifs communs en établissant les principes directeurs ainsi que les différents objectifs stratégiques.

Par la suite, plusieurs objectifs lors de cette première phase furent définis. De ces objectifs, il est question de *travailler avec le matériel recueilli lors de la phase 1 des consultations pour élaborer la vision, les objectifs d'aménagement et les orientations stratégiques du Plan directeur du parc de la Gatineau et de mobiliser le PCC et le public afin qu'ils participent à l'élaboration de la vision, des objectifs d'aménagement et des orientations stratégiques du Plan directeur du Parc de la Gatineau* (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2018, p.4). De plus, certains acteurs se sont rajoutés à ces consultations publiques lors de discussions portant sur les expériences, les idées ainsi que les défis présentés dans ce nouveau plan directeur. Notons, Stephen Woodley, coprésident, du groupe de travail mixte sur la biodiversité et les aires protégées, Union Internationale pour la conservation de la nature, les aires protégées, Union internationale pour la conservation de la nature, Heather Clish, directrice, Politique de conservation et de loisirs, Appalachian Mountain Club, Alaric Fish, gestionnaire, Planification et développement, municipalité de Canmore et Mélanie Lelièvre, directrice générale, Corridor appalachien. Ces consultations publiques se sont déroulées d'avril à juin dans différentes municipalités de la région de Gatineau. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>) Lors des rencontres de consultations, les participants prenaient part à différentes activités lors desquelles ils ont pu évaluer l'énoncé de vision préliminaire du Plan directeur du parc de la Gatineau ainsi que les orientations stratégiques préliminaires du Plan directeur du parc de la Gatineau. Les participants ont donc

discuté des forces et lacunes de ces orientations et ont également fait part de leurs satisfactions et insatisfactions. Quant aux commentaires des participants, d'un point de vue général, certains dénotaient la participation de de groupes d'acteurs ainsi que la question de la protection du parc, dont :

Les participants appuient particulièrement les efforts visant à faire participer de façon significative les groupes autochtones et à mieux faire connaître l'histoire, la culture et les traditions anishinabées et ils encouragent également la CCN à trouver des façons nouvelles et novatrices de mieux protéger le parc de différentes menaces, dont l'activité humaine, les espèces envahissantes et les changements climatiques. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2018, p.22)

De plus, les points de vue se diffèrent en ce qui concerne l'objectif prédominant du parc. Quelque uns le voient principalement comme un lieu destiné aux activités récréatives de plein air, alors que d'autres le perçoivent principalement comme une aire naturelle à protéger, plus précisément contre le développement urbain et la surutilisation. À la suite de ces consultations, les participants ont ciblé des éléments se devant d'être améliorés, soit, « *la forme courte de l'énoncé de vision, l'élément de la vision concernant l'accessibilité, l'élément de la vision concernant les propriétés privées, l'orientation stratégique concernant les résidences officielles, l'orientation stratégique concernant la grille tarifaire équitable.* » (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2018, p.22-23) En ce qui a trait à l'élément de l'énoncé de vision, certains participants soutiennent que la vision du nouveau Plan directeur du parc ne décrivait pas adéquatement le rôle du parc comme étant un lieu récréatif naturel. Ainsi, de ces participants, ceux-ci croyaient que l'importance de la vision était trop axée sur la question de conservation et souhaitent que celle-ci fasse mention de la valeur du parc dans la pratique d'activités de plein air.

Pour d'autres participants, certains souhaitaient, au contraire, l'inverse. En termes de la vision concernant l'accessibilité, les participants se sont exprimés face à leurs préoccupations quant à l'importante circulation automobile dans le parc et proposent de la réduire en développant un système de transports en commun sous forme de navettes accessibles à tous, des enfants, aux personnes âgées. De ce fait, notons quelques commentaires quant à la vision ainsi qu'à l'accessibilité du parc : « *Il manque un lien avec la fonction récréative du parc.* », « *Davantage de transport en commun (particulièrement durant l'hiver) permettrait d'augmenter grandement l'accessibilité du parc et aiderait ceux qui ne peuvent s'y rendre facilement à pratiquer différentes activités récréatives.* » (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2018, p.26) Les participants soutiennent, notamment, l'importance de valoriser les activités de plein air (raquette, ski de fond, randonnée, etc.) tout en respectant les écosystèmes, en implantant, par exemple, des aires réservées à la contemplation de la faune et de la flore. Notons ainsi certains commentaires quant au respect de ces écosystèmes et à la pratique de ces activités de plein air :

Il est important de préserver l'intégrité des écosystèmes, mais il faut sensibiliser et informer davantage les gens sur les types d'activités qui fragmentent les habitats. », « *C'est très bien. Les gens veulent sortir et utiliser le parc pour pratiquer de nombreuses activités différentes. La CCN devrait essayer le plus possible de permettre la pratique d'activités saines de plein air en offrant des sentiers bien entretenus et balisés. Je crois qu'il y a une place dans le parc pour le vélo de montagne, l'escalade, la course en sentier, le vélo de route, le ski de fond, la raquette et le vélo d'hiver. Offrez aux gens un endroit pour faire ces activités. Le parc n'est pas fait que pour être admiré, mais aussi pour qu'on puisse en profiter.* » (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2018, p.41)

Ceci dit, concernant le transport, celui-ci se doit également d'être respectueux de l'environnement et il fut noté qu'on se doit d'encourager et privilégier le transport

durable, ce qui pour le moment est limité. Pour restreindre l'accès automobile et encourager le transport en commun, certains participants ont soulevé l'idée de la mise en place d'une grille tarifaire équitable. Du terme équitable, certains participants craignaient que l'accessibilité au parc soit restreinte au plus fortunés et souhaitent ainsi que tous puissent profiter du parc : *« En ce qui concerne le dernier point, appliquer une grille tarifaire équitable pour accéder au parc et y pratiquer des activités récréatives, je crois que le coût pour les usagers devrait être réduit au minimum ou établi selon une échelle mobile faisant en sorte que peu importe leur revenu, les gens puissent avoir accès au parc. »* (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2018, p.37) En ce qui a trait à la participation autochtone, tel que mentionné plus haut, les participants souhaitent que celle-ci soit accrue : *« Accroître la présence des Anishinabés et les programmes sur leur culture, peut-être à des entrées stratégiques et à certains endroits clés du parc pour aider à expliquer la signification et l'importance historiques. »* (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2018, p.30)

En termes de protection par la loi, certains participants souhaitent voir la protection du parc rehaussée et que celui-ci soit désigné parc national afin qu'il bénéficie du plus grand niveau de protection offert aux parcs au Canada. Étant un parc de conservation, celui-ci est quelque peu représenté comme étant un laboratoire à ciel ouvert qui se doit, toutefois, selon les participants, d'employer des pratiques de recherche durables, d'encourager les citoyens à la participation de collecte de données et de voir ses activités surveillées afin que celles-ci ne nuisent pas à l'environnement. Les participants affirment souhaiter encourager le développement de la recherche scientifique. Ainsi, certains commentaires abordent ainsi dans le même sens : *« Inclure dans l'énoncé que le parc sera un laboratoire naturel où l'on utilise des pratiques respectueuses de l'environnement, qui comprennent des pratiques durables*

et biologiques qui n'impliquent pas l'introduction d'espèces génétiquement modifiées dans le parc. » (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2018, p.30) De ces pratiques respectueuses de l'environnement, notons également, la question de l'établissement et de l'entretien des corridors écologiques. De plus, tel qu'il a été mentionné plus haut, le parc de la Gatineau offre une variété d'activités éducatives et d'interprétation et il importe de maintenir le développement de ces activités. Étant perçu comme un grand laboratoire, en termes de développement éducatif et interprétatif, ce que nous offre le parc ainsi que sa géographie du parc est une belle occasion d'encourager les visites dans le parc pour ainsi en faire un endroit privilégié d'enseignement.

D'un point de vue général, les participants souhaitent une gestion écosystémique et d'aménagement écoresponsable des sentiers ainsi d'équilibre des fonctions récréatives et de conservation et en termes d'orientations stratégiques du nouveau Plan directeur. Alors que la seconde phase de consultations publiques est toujours en œuvre, les acteurs se penchent tout de même sur les assises de la troisième phase de consultations. Ainsi, les prochaines étapes comporteront la révision de l'énoncé de vision, l'élaboration d'un concept d'utilisation du sol préliminaire et la rédaction des politiques détaillées. Les consultations publiques de la phase trois soulèveront certains termes clés dont le zonage et les politiques et quant aux objectifs, il sera question de *« communiquer au Comité consultatif public la vision, les principes d'aménagement et les orientations stratégiques, de présenter le concept d'aménagement et les affectations du sol au PCC et au public, et recueillir leurs commentaires sur ces éléments, ainsi que sur les usages permis et les lignes directrices et de présenter des propositions de politiques particulières au public afin qu'il les commente. »* (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2018, p.4) En termes de vision et d'objectif principal, il sera question d'élaborer, au

courant de l'été et de l'automne 2018, un concept d'aménagement ainsi que des outils de mise en œuvre. Au final, ce processus de révision se veut d'abord un outil d'analyse quant aux répercussions que connaît la région de la capitale nationale en termes d'étalement urbain. En effet, ces répercussions influent grandement sur le principal parc urbain de la région, soit le parc de la Gatineau. Les acteurs œuvrant au sein de ce parc se doivent d'agir pour favoriser, tant la protection, la conservation, l'intégrité écologique ainsi que la mise en valeur de cet espace vert. Tel qu'il a été présenté antérieurement, ces acteurs font ainsi face à plusieurs défis et enjeux.

CHAPITRE 5. ANALYSE, INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

5.1 ANALYSE DES RÉSULTATS

En termes d'analyse sur les défis et enjeux quant à une meilleure protection et mise en valeur du parc de la Gatineau, le processus de révision du plan directeur se penche justement sur ces questions lors de ces diverses consultations publiques. Pour reprendre la question de la problématique touchant le parc de la Gatineau, en termes de défis pour le futur, le principal demeure l'importance d'une conservation, d'une protection ainsi que d'une intégrité écologique, tout en y maintenant une mise en valeur environnementale, mais également récréotouristique. Il va sans dire que la situation urbaine de la région de la Capitale-Nationale ainsi que du parc de la Gatineau accentue l'utilisation de transports motorisés, ce qui engendre des impacts quant à l'intégrité environnementale, la protection, la conservation ainsi que la gestion et mise en valeur de ce parc urbain.

Cette mise en valeur doit s'effectuer en symbiose alors que le Parc, en se basant sur les défis qu'apporte un achalandage accru, se doit d'améliorer ainsi que d'innover son offre récréotouristique, tout en limitant l'impact écologique et environnemental sur l'ensemble de ses écosystèmes. Au fur et à mesure de la lecture de cet essai, nous verrons plusieurs mesures soulevées lors de l'étude du processus de révision du plan directeur. Ce processus de révision se veut d'abord un outil d'analyse quant aux répercussions que connaît la région de la capitale nationale en termes d'étalement urbain. En effet, ces répercussions influent grandement sur le principal parc urbain de la région, soit le parc de la Gatineau. Les acteurs œuvrant au sein de ce parc se doivent d'agir pour favoriser, tant la protection, la conservation, l'intégrité écologique ainsi que la mise en valeur de cet espace vert. Tel qu'il a été présenté antérieurement, ces acteurs font ainsi face à plusieurs défis et enjeux. Le parc de la Gatineau est un espace

vert important en termes de conservation puisqu'il détient ce statut. L'étalement urbain, un aménagement territorial en son pourtour quelque peu ardu en termes de gestion ainsi que la croissance de l'activité humaine ont des répercussions sur la protection ainsi que la mise en valeur du parc. En effet, cet étalement urbain influe sur la demande et l'achalandage au sein du parc. Ce dernier peut résulter en une certaine perte de contrôle et une mauvaise utilisation du parc et donc en la détérioration de ce dernier. Cette détérioration touche l'ensemble du parc, des sentiers et des écosystèmes en passant par les attraits historiques et culturels. Cela engendre donc une gestion plus difficile des activités récréotouristiques ainsi qu'une augmentation de la circulation qui menace les écosystèmes et donc l'intégrité écologique. Pour faire face à ces enjeux et en termes de défis, il importe de développer une meilleure gestion et ouverture quant à l'importance de la participation citoyenne et d'une collaboration entre l'ensemble des acteurs concernés. Globalement, en termes de défi, les acteurs souhaitent favoriser un meilleur développement durable qui engloberait une mise en valeur, tant du point de vue social, économique et récréotouristique, que d'une protection et intégrité écologique du parc.

En termes d'analyse de la problématique quant à l'enjeu de l'étalement urbain sur la gestion, la protection, la conservation ainsi que l'intégrité environnementale du parc de la Gatineau, celle-ci portera sur le processus de révision du plan directeur du parc de la Gatineau de 2005 ainsi que du nouveau plan directeur actuellement en cours. D'un point de vue général, le plan directeur élaboré en 2005 souhaitait se concentrer sur plusieurs objectifs, entre autres, quant à l'environnement, à la gestion ainsi qu'à l'intégration régionale. Ceux-ci portent donc sur la conservation des écosystèmes du parc, de méthodes de gestion axées sur la conservation du parc et sur l'importance de la contribution de la région et du parc en matière d'environnement et de qualité

de vie. Il a été démontré, dans le plan directeur de 2005, que l'activité humaine, dont l'étalement urbain ainsi que l'achalandage, avait des répercussions, tel l'accroissement de l'utilisation de véhicules motorisés, sur la qualité des milieux naturels du parc et donc de sa conservation et protection. Pour améliorer la question de la gestion, de la conservation ainsi que de la protection du parc, la Commission de la Capitale nationale a élaboré un schéma qui illustre la principale mission, les principales vocations ainsi que les objectifs stratégiques, axés sur un concept d'aménagement relevant l'importance de cette gestion, conservation et protection (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>)

Quelques années plus tard, en 2010, la Commission de la Capitale-Nationale, dans un document séparé, élaborait son plan de conservation des écosystèmes. Dans une étude effectuée en 2006, on remarque une certaine fragilité de la condition écologique et environnementale de ces écosystèmes. Cette fragilité est causée par des facteurs de stress dont les changements climatiques ainsi que l'activité humaine à laquelle on peut rattacher l'étalement urbain. Si aucune mesure concrète n'est entreprise d'ici les cinquante prochaines années, la détérioration du parc sera marquée. Dans son plan de conservation, la CCN énonce plusieurs enjeux de conservation, dont, « *protéger la biodiversité, protéger les espèces en périls, limiter la fragmentation des habitats ainsi que protéger les zones de continuité écologique* » dont plusieurs de situent en bordure de zones résidentielles. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2010, p.6) Dans le but de respecter ces enjeux, plusieurs priorités furent élaborées. Celles-ci, souvent en lien avec l'enjeu d'activité humaine et d'étalement urbain, visent, entre autres, « *à réduire les impacts des pressions sur les écosystèmes, maintenir ou restaurer les processus et équilibre naturels nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes ainsi qu'à minimiser les conséquences des activités récréatives sur l'intégrité écologique du Parc*

*et sensibiliser le public aux enjeux de conservation. » (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2010, p.6) Suite à ces enjeux et priorités, la CCN a conçu une vision de conservation projetée en 2035 sous le principe que « *le parc de la Gatineau est un modèle en matière d'innovation et de gestion environnementale durable, en préservant l'intégrité des écosystèmes et sa diversité écologique exceptionnelle au moyen de mesures de gestion novatrices axées sur l'écosystème et la collaboration.* » De cette vision et principe, plusieurs objectifs furent évoqués, dont,*

Un processus décisionnel et des méthodes de gestion s'appuyant sur le principe de précaution afin de faire primer l'intégrité écologique, une gestion active des écosystèmes lorsque l'intégrité écologique est compromise, une gestion qui suscite l'appui continu du public pour la restauration et le maintien de la santé et de l'intégrité des écosystèmes et une gestion qui prône la collaboration des intervenants régionaux, une approche écosystémique et un aménagement urbain responsable afin de soutenir l'intégrité écologique du Parc et le développement régional durable. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2010, p. 7)

Dans le but d'assurer une meilleure gestion, conservation et protection des écosystèmes du parc, le plan de conservation évalue les enjeux selon certains critères ainsi que leur importance. Cette évaluation soulève ainsi trois principaux critères, soit, l'importance accordée à l'intégrité écologique, l'état de la ressource utilisée ainsi que les caractéristiques propres à la mesure de conservation, soit, par exemple, son coût et/ou son efficacité. Selon l'importance accordée à chaque enjeu, ceux-ci se verront attribuer un classement selon une intervention à court, moyen ou long terme. Ces interventions sont basées sur le classement des différentes aires de conservation alors que celles-ci peuvent se répertorier, par exemple, dans un classement de type un dans lequel toute pression ou activité humaine peut détruire le moindre habitat

fragilisé ou d'un autre côté, dans un classement de type quatre dans lequel les habitats peuvent supporter la pratique d'activités récréatives. Dans un type d'habitat plus fragilisé, il sera question de surveiller et de contrôler la fréquentation et l'utilisation de ce type de territoire et de zone ainsi que de limiter ou même interdire certaines activités récréatives qui pourraient nuire à l'écosystème de ces habitats.

(<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>)

En ce qui a trait aux vocations, en termes de conservation, ceux-ci s'orientent vers la maintenance ainsi que la restauration des écosystèmes dans le but de préserver ces milieux naturels. En termes de vocation récréative, il est question d'encourager l'écotourisme et d'offrir une offre diversifiée d'attractions et d'activités en mettant de l'avant l'importance de la protection de ces milieux naturels. De ce fait, un des objectifs stratégiques importants dans un tel schéma d'aménagement est le concept de zonage. Il importe ainsi de délimiter les différentes zones dans ce type de parc urbain et aire protégée et de répartir les usages permis d'utilisation du sol. Ces zones se délimitent selon différents environnements, allant de la zone de conservation et de protection naturelle préservant le plus possible sa virginité environnementale, à la zone dite de récréation permettant des activités telles que la randonnée, le vélo de montagne, le ski de fond, la raquette, la baignade, le camping, etc. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>)

Toujours en lien au plan directeur de 2005, quant au concept d'aménagement, il a été discuté que les aires seront agrandies d'environ 25%, depuis la toute première ébauche de ce plan en 1990. De plus, adjacents au parc, plusieurs corridors renfermant de fragiles écosystèmes furent proposés dans l'obtention d'un statut de protection. Dans le but de protéger les milieux naturels fragilisés, les activités récréatives proposées dans le parc seront localisées près des populations, de sorte que celles-ci ne sont pas dans l'obligation de se rendre creux dans le parc pour

bénéficier de ces activités. Ce concept d'aménagement favorise donc la préservation des ressources naturelles, la mise en place d'une collaboration entre les populations ainsi que les acteurs œuvrant auprès du parc souhaitent favoriser un déplacement durable entre ses limites géographiques. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>)

Pour ce faire, ce concept d'aménagement accroît la protection environnementale et écologique des milieux naturels fragilisés, dont, l'escarpement Eardley, le Lac Pink, le Mont-King en limitant les activités récréatives dans ces aires de conservation. De plus, dans le but de limiter l'étalement urbain et donc l'achalandage, ce concept modifie quelque peu certains aménagements géographiques en aménageant des sentiers officiels, piétonniers et cyclables ainsi qu'en limitant ou empêchant l'accès à certains autres. Également, un des défis importants dont fait face la Commission de la Capitale-Nationale est la question de la densité en termes de circulation motorisée, accentuée par l'étalement urbain. Il est question, dans l'élaboration du nouveau et futur plan directeur, de limiter cette circulation et d'encourager le transport durable. Suite à la tenue de consultations publiques, ce nouveau plan recadre certains objectifs et mise sur l'importance de la conservation, de l'expérience éco récréative, de l'accessibilité au parc ainsi que de l'importance de l'engagement, de la sensibilisation et de la collaboration de l'ensemble des acteurs. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>)

5.2 INTERPRÉTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

Suite à l'étude du plan directeur de 2005 ainsi qu'aux diverses recommandations en termes d'amélioration, la CCN a entamé, en septembre 2017, l'élaboration du futur et nouveau plan directeur dont la réalisation s'échelonnait jusqu'en hiver 2020 alors qu'il y aura présentation de l'ébauche finale. Cette réalisation comporte donc

plusieurs étapes ou phases. La première phase se résume en la collecte de données quant aux conditions actuelles du parc, la seconde vise à établir des principes et des objectifs stratégiques, la troisième se veut l'élaboration d'un concept d'aménagement pour finalement être en mesure de présenter une ébauche du plan final. À l'heure actuelle, seules les deux premières phases furent concrétisées et les dirigeants travaillent actuellement à l'élaboration de la troisième phase. Dans son ensemble, le plan directeur vise l'élaboration de nouvelles stratégies en termes de conservation, d'intégrité écologique, de gestion et de protection et de mise en valeur des attraits, tant récréotouristiques que naturels. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>)

Ces deux premières phases misent sur l'importance des consultations publiques et dont de l'implication de la population. À ces débuts, cette première phase, souhaitait, d'un point de vue général, rencontrer divers acteurs, dont les dirigeants, des membres de la population, des spécialistes, etc., pour discuter des principaux éléments en termes de planification pour ainsi mieux comprendre les enjeux actuels. Suite à cette première phase, plusieurs commentaires constructifs provenant de citoyens furent étudiés. Ceux-ci traitaient de la question des répercussions des activités humaines, dont l'étalement urbain, sur la gestion, la conservation ainsi que la protection du parc. Plusieurs citoyens étaient d'accord sur la question de limiter le développement urbain, tant dans le parc qu'aux alentours :

On ne devrait pas trop développer le parc. Son atout le plus précieux est de permettre de s'évader de la ville à proximité. Le cadre naturel et la possibilité d'y faire de la randonnée ou du ski de fond sont des aspects magnifiques sur lesquels on ne devrait pas empiéter. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2017, p.9)

D'un avis similaire en termes d'étalement urbain, la population s'est prononcée sur la question de limiter la circulation automobile en suggérant, par exemple, la mise en place d'un réseau de transport durable desservi par des navettes. De par ces suggestions, le parc veillerait mieux, en termes de durabilité et d'équilibre, à l'usage récréatif ainsi qu'à la conservation de ses habitats et écosystèmes, tel que le mentionnent les citoyens : « *Il faut un plan qui protège le parc et la faune qui y vit et préserver ce lieu pour les générations futures, comme mes enfants ainsi que de mettre à profit l'accès à la beauté naturelle du parc sans laisser celle-ci se faire envahir par les humains qui abîment les écosystèmes.* » (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2017, p. 8 et 9)

La Commission de la Capitale-Nationale a également sondé la population sur l'avenir du parc dans les cinquante prochaines années. Les enjeux de la conservation et de l'environnement se sont classés premiers dans le sondage alors que les citoyens souhaitent une meilleure conservation et préservation de la nature, un endroit sans commerce ni aménagement d'infrastructure, le tout, dans un décor propre et écologique, tant pour les générations actuelles et futures. De plus, en termes en termes de développement, d'étalement urbain et d'environnement on note des commentaires tels que :

Réduire au minimum le développement urbain (p. ex. aucune autre résidence privée), et toute amélioration devrait être axée sur les visiteurs et avoir une incidence minimale sur les écosystèmes du parc. Mettre l'emphase sur la préservation écologique dans l'encadrement de toute décision prise au sujet des nouveaux projets touchant le parc. (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2017, p.12)

En ce qui a trait au second rapport de consultation publique, celui-ci poursuit donc dans l'élaboration de principes et objectifs stratégiques pour le futur et nouveau plan

directeur du parc de la Gatineau. Ce deuxième rapport poursuit donc les objectifs du premier et tente, à l'aide des données recueillies lors de la première phase, d'élaborer la vision ainsi que les objectifs d'aménagement de ce nouveau plan directeur. Dans cette seconde phase, la population souhaite toujours que le parc soit protégé, telle une aire naturelle et qu'il soit à l'abri du développement urbain et de la surexploitation. Les dirigeants, suite aux commentaires de la population, se doivent de respecter ces engagements environnementaux. Les citoyens souhaitent certes une meilleure conservation et protection du parc, mais veulent également pouvoir pratiquer des activités de plein air, tout en respectant les écosystèmes ainsi que le statut de conservation du parc. De plus l'accessibilité au parc demeure un enjeu important, alors que celui-ci n'est pas toujours facilement accessible en termes de transports en commun, mais que la grande présence de véhicules motorisés inquiète la population. Celle-ci souhaite une accessibilité au parc par transport durable et les déplacements selon des modes de transport motorisés devraient être limités :

D'avantage de transport en commun (particulièrement durant l'hiver) permettrait d'augmenter grandement l'accessibilité du parc et aiderait ceux qui ne peuvent s'y rendre facilement à pratiquer différentes activités récréatives. Diviser ce concept en deux points : 1) rendre le parc accessible et accueillant pour un spectre socioéconomique plus large (services, installations, accès, familles, faible revenu, première expérience en nature sauvage); 2) prioriser le transport durable et équitable pour accéder au parc (transport en commun, marche, vélo.) (<http://ccn-ncc.gc.ca/nos-plans/plan-directeur-du-parc-de-la-gatineau>, 2017, 26)

Dans ce contexte ainsi que dans celui de l'étalement urbain, la population s'est également prononcée sur la question de la construction de nouvelles routes et s'y oppose fermement de peur que cela accentue, entre autres, l'étalement urbain ainsi que la destruction d'écosystèmes. Quant aux activités récréotouristiques, les citoyens

se sont questionnés sur leurs répercussions sur la mise en valeur du parc et souhaitent une étude de ces impacts. L'achèvement de cette étude se retrouve, en partie, dans les premières étapes du processus de révision et sera disponible intégralement dans la dernière portion de ce processus, prévu pour l'hiver 2020. Globalement, en termes de défi, au terme des diverses consultations publiques, les acteurs souhaitent favoriser un meilleur développement durable qui engloberait une mise en valeur, tant du point de vue social, économique et récréotouristique, que d'une protection et intégrité écologique du parc.

CONCLUSION

L'étude et l'analyse de ce présent essai consistaient à comprendre la position du parc de la Gatineau en ce qui a trait aux enjeux et défis pour les acteurs concernés de la conservation, de la protection ainsi que de la mise en valeur du parc de la Gatineau dans la région de la capitale nationale. Cette recherche s'est donc attardée à analyser cette position après l'étude de plusieurs documents officiels, dont, le Plan Jacques Gréber pour la Capitale-Nationale, le Plan directeur du Parc de la Gatineau datant de 2005 ainsi que le futur et nouveau Plan directeur du Parc, dont l'échéance, est prévu pour l'hiver 2020. Ces plans directeurs font partie du processus de révision de ce nouveau plan directeur. En termes d'envergure, il s'agit d'une étude et analyse documentaire. En termes de structure du document, celui-ci élaborera d'abord ma problématique de recherche et par la suite mon cadre théorique ainsi que ma revue de littérature. Il sera également question du développement de mon cadre méthodologique, de la présentation du processus de révision du plan directeur du parc de la Gatineau, et finalement, par une analyse, une interprétation ainsi qu'une discussion de mes résultats.

L'étalement urbain des grandes métropoles demeure un enjeu important lorsqu'il est question de protection, de gestion, de conservation et de mise en valeur des espaces verts, des aires protégées ainsi que de l'ensemble de leur biodiversité et écosystèmes. Cet enjeu est d'autant plus analysé lorsque ces espaces verts et aires protégées se trouvent en bordure de ces grandes métropoles. Cette protection et mise en valeur doivent s'effectuer en symbiose alors que le Parc, en se basant sur les défis qu'apporte un achalandage accru, se doit d'améliorer ainsi que d'innover son offre récréotouristique, tout en limitant l'impact écologique et environnemental sur l'ensemble de ses écosystèmes. Le nouveau plan directeur traite de l'enjeu précis de

l'utilisation, de la mise en valeur et de la protection à long terme du parc, et se veut une analyse et une réponse quant aux enjeux soulevés dans le précédent plan directeur de 2005. Au terme de cet essai, et, suite à une analyse théorique ainsi qu'à l'étude du processus de révision du plan directeur, il sera question d'être en mesure de mieux comprendre ces enjeux et défis face à certaines réalités urbaines, dont, l'étalement urbain, la protection, la mise en valeur ainsi que l'intégrité environnementale. À la lumière de la revue de littérature qui porte sur mon sujet ainsi que sur le nouveau plan directeur, dont les premières et secondes étapes furent officiellement déposées comprenait, entre autres, l'étude et l'analyse d'espaces verts et aires protégées, tant en milieu urbain que rural et montagne, j'ai pu comprendre l'impact d'un étalement urbain massif ainsi qu'une augmentation de l'activité humaine sur ces espaces verts et aires protégées.

Le parc de la Gatineau, seul parc urbain à l'entendue importante dans la région de la Capitale-Nationale offre une gamme importante d'activités récréotouristiques. L'objectif de comprendre comment maintenir cette offre tout en assurant l'intégrité environnementale du parc à effectuer un pas vers l'avant visant une action concrète entreprise dans le cadre d'un projet pilote visant l'implantation d'un circuit, par le biais d'une navette, assurant la liaison entre le centre-ville d'Ottawa et plusieurs sites prisés du parc, tant des citoyens que des touristes. Ce projet-pilote sera d'ailleurs testé au courant du mois d'août 2019. (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1246855/navette-ottawa-parc-gatineau-projet-pilote>.)

Concernant les résultats obtenus, il est évident que la Commission de la Capitale-Nationale, en termes de protection, de conservation et de préservation, souhaite améliorer, par le biais du développement du futur et nouveau Plan directeur de 2020, le Plan directeur de 2005. Dans cette optique, plusieurs enjeux furent mis sous la loupe, dont, la question de l'utilisation automobile, la limitation du développement

d'infrastructures urbaines, l'utilisation d'embarcations motorisées sur les sentiers ainsi que les cours d'eau, la question du zonage et de la protection des différentes zones, entre les zones naturelles sans aucune ou presque activité humaine aux zones où l'activité humaine est quasi omniprésente. Cette prise en charge en termes d'intégrité écologique et environnementale n'a pu se faire sans la présence de consultations publiques qui ont permis à la population ainsi qu'aux partenaires de se prononcer sur ces enjeux.

Ainsi, face à l'étalement urbain et à l'augmentation de l'activité humaine, il en résulte une détérioration touchant l'ensemble du parc, des sentiers et des écosystèmes en passant par les attraits historiques et culturels. Cela engendre donc une gestion plus difficile des activités récréotouristiques. La problématique se présente sur comment les acteurs travaillant et œuvrant auprès du parc de la Gatineau se mobiliseront-ils afin d'assurer la protection, la conservation, la gestion ainsi que l'intégrité environnementale et écologique, tout en assurant et maintenant l'offre d'activités récréotouristiques? En termes de réponse à cette problématique, un élément crucial à respecter est une coordination et d'une coopération entre les divers acteurs, incluant les gestionnaires ainsi que les partenaires. Comme de fait, ce processus de révision inclut plusieurs étapes, dont la plupart sont des consultations publiques. Dans le cadre de cet essai, les objectifs de comprendre cette réalité et problématique furent, en grande partie, atteints. Il a été question de l'étude de la situation passée et actuelle du parc, mais il n'en demeure pas moins que le futur et nouveau plan directeur n'est pas officialisé puisque certaines étapes se doivent toujours être étudiées, analysées et finalisées. En ce qui a trait aux limites, la nature et le choix de cet essai réduisaient mon angle d'analyse et de recherche à une étude documentaire. Ce faisant, ce travail n'inclut pas une démarche d'éthique qui s'impose lors d'une recherche sur le terrain et de rencontres avec les acteurs. Cette limite n'a donc pas

permis de rencontrer des acteurs, partenaires et citoyens sur la situation du parc de la Gatineau ainsi que de ces plans directeurs. Sans ces rencontres, il n'a pas pu y avoir une analyse et recherche détaillée et en profondeur des impacts des différents sujets, concepts et enjeux sur la problématique de l'étalement urbain ainsi que de la préservation, protection et conservation de cet espace vert. Ceci n'a donc pu engendrer, d'un point de vue explicite, des résultats satisfaisants. De plus, quant à l'étude documentaire comme telle, puisque l'ébauche finale du futur et nouveau plan directeur n'est pas officialisée, son analyse fut restreinte à la première et seconde phase alors que celui-ci en contiendra quatre. À la suite de ces limites et lors de nouveaux projets de recherches, l'analyse et la recherche pourraient être explorées davantage en y incluant une démarche éthique pour ainsi être en mesure de rencontrer des acteurs, partenaires et citoyens. De plus, lorsque les analyses et recherches reprendront, l'ébauche finale du nouveau plan directeur du parc de la Gatineau sera fort probablement accessible.

Néanmoins, il va sans dire que le parc demeure un atout écologique, environnemental et récréotouristique important pour la région. En effet, Michael Lait, auteur d'une thèse de doctorat en sociologie de l'Université Carleton porte sur les controverses politiques du parc de la Gatineau. Il affirme que d'octroyer le statut de parc national au parc de la Gatineau permettrait une meilleure protection de l'intégrité écologique du parc. Le nouveau docteur en sociologie, ayant soutenu avec succès sa thèse en mai 2017, soutient que les responsables de la précarité du parc sont, en partie, les propriétaires qui y habitent puisqu'ils y jouent un rôle en empêchant la transformation de cet espace vert en parc national. M. Lait appuie ses propos sur le principe d'une meilleure protection gouvernementale, et ce, sur le principe d'une protection territoriale encadrée par Parcs Canada, protection déjà octroyée sur l'ensemble des parcs dits nationaux. Le docteur défend ses propos en affirmant qu'un

tel statut « *permettrait, entre autres, de mieux définir les limites du parc et le développement résidentiel, donc de mieux protéger son écosystème. Les gens peuvent savoir que ce serait mieux protégé en ce qui a trait à l'intégrité écologique.* » D'un point de vue politique, le député libéral William Amos croit en une meilleure protection environnementale du parc, sans y changer, toutefois, son statut. Du côté du nouveau parti démocratique (NPD), celui-ci aborde les mêmes préoccupations en allant de l'avant avec un projet de loi régissant cette protection, projet de loi s'appuyant de la Loi sur les parcs nationaux. (<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1041749/le-parc-de-la-gatineau-devrait-il-devenir-un-parc-national>) De par ces faits, le statut du parc de la Gatineau changera-t-il?

BIBLIOGRAPHIE

Amati, M. (2008). *Urban green belts in the twenty-first century*, Ashgate Publishing, New-York, 248 pages.

Bassand, M. (2007) *Métropoles et métropolisation* Dans Bassand, M. et Kraufmann, V. et Joye, D. (dir.) *Enjeux de la sociologie urbaine*, (p.15 à 31) Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 412 pages.

Benali, K et Ramirez, C. (2012). *Le plan de Jacques Gréber pour la capitale nationale : un héritage urbanistique décrit*, Cahiers de géographie du Québec, 56 (157), p. 9-264

Commission de la capitale nationale. (2019). Description du concept d'aménagement. Récupéré de http://ncc-website-2.s3.amazonaws.com/documents/DESCRIPTION-DU-CONCEPT-D%E2%80%99AM%C3%89NAGEMENT_FR.pdf?mtime=20190225133806.

Commission de la capitale nationale. (2018). *Révision du Plan directeur du Parc de la Gatineau – Rapport de consultation publique*. Récupéré de http://ncc-website-2.s3.amazonaws.com/documents/GatPark_Phase2_Final-report_FR.pdf?mtime=20181024114404.

Commission de la capitale nationale. (2017). *Révision du Plan directeur du Parc de la Gatineau – Rapport de consultation publique*. Récupéré de <http://ncc-website-2.s3.amazonaws.com/documents/Rapport-de-consultation-r%C3%A9vision-du-plan-directeur-du-parc-de-la-Gatineau-%C3%89tape-1-AVEC-ANNEXE-C.pdf?mtime=20181024114405>.

Commission de la capitale nationale. (2005). Plan directeur du Parc de la Gatineau. Récupéré de <http://ncc-website-2.s3.amazonaws.com/documents/PG-Complete2005.pdf?mtime=20181024114410>.

Commission de la capitale nationale. (2005). *Plan directeur du Parc de la Gatineau*. Récupéré de <http://ncc-website-2.s3.amazonaws.com/documents/PG-Complete2005.pdf?mtime=20181024114410>.

Commission de la capitale nationale. (2010). *Plan de conservation des écosystèmes du Parc de la Gatineau*. Récupéré de <http://ncc-website-2.s3.amazonaws.com/documents/Plan-de-conservation-des-ecosystemes.pdf?mtime=20180905132816>.

Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord (CRECN). *Aires protégées*. Récupéré de <http://www.crecn.org/main.php?sid=m&mid=37&lng=2>.

Dearden, Philip. (2010). Parks and protected areas: Planning and management In B. Mitchell (Ed.), *Resource and environmental management in Canada: Addressing conflict and uncertainty*. Fourth edition, Toronto: Oxford University Press.

Encyclopédie Larousse. *Exode rural*. Récupéré de https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/exode_rural/50492.

Dumont, M. et Hellier, E. (2010). *Les Nouvelles Périphéries urbaines. Formes, logiques et modèle de la ville contemporaine*, « Comptes rendus », L'Information géographique, 2 (Vol. 75), p. 118-123.

Ferland, A. (2015) *La conservation de la biodiversité en milieu urbain : comment aménager les villes du monde?* Essai de maîtrise en environnement (gestion de l'environnement), sous la direction de Marc Bélisle et de Judith Côté, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 104 p.

Gauthier, G. (2010). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données*, Presses de l'Université du Québec, 5^e édition, Québec, 767 pages.

Gauthier, M. (2009). *Urbanisme et développement durable. Environnement Urbain / Urban Environment*, 3, 0–0. <https://doi.org/10.7202/037596ar>. 8 pages.

Gauthier, M et Mévellec, A (2010). *Nouvelle urbanité : le cas de la ceinture de verdure dans la région de la capitale nationale (Canada)* dans Dumond, M. et Hellier, E (dir.), *Les nouvelles périphéries urbaines* (p. pp.153-164). Québec : Espaces et territoires.

Québec (gouvernement du Québec), (2003) *Tourisme Québec – Direction du développement des produits touristiques. Écotourisme et tourisme de*

nature, orientations et plan d'action 2003-2008. Récupéré de <https://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/planeco.pdf>.

Lapointe, D. (2011) *Conservation, aires protégées et écotourisme : des enjeux de justice environnementale pour les communautés voisines des parcs?* Thèse de doctorat en développement régional sous la direction de Christiane Gagnon, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, 354 p.

Leroy, S (2000). Sémantiques de la métropolisation, In: Espace géographique, tome 29, n°1, pp. 78-86. Récupéré de https://www.persee.fr/docAsPDF/spgeo_0046-2497_2000_num_29_1_1969.pdf

Levy, J et Lussault, M (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Éditions Berlin. Récupéré de <https://www.espacestems.net/en/articles/dictionnaire-de-la-geographie-et-de-lespace-des-societes-en/>.

Medhi, L. et Weber, C. et Di Pietro, F. et Wissal, S. (2012). *Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte*, VertigO : La Revue Électronique en Sciences de l'Environnement, Natures et Métropoles, 12 (2).

Organisation des Nations Unies. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Programme des Nations Unies pour l'environnement (2010). *Sommet d'Aichi Nagoya sur la biodiversité : une nouvelle Stratégie de la biodiversité pour le vingt-et-unième siècle*, [Communiqué]. Récupéré de <https://www.cbd.int/doc/press/2010/pr-2010-10-18-cop-opening-fr.pdf>.

Paulet, P-P. (2005). *Le développement durable*. Ellipes Édition Marketing S.A.

Radio-Canada (2019, 3 août). *Nouvelle navette pour relier Ottawa au parc de la Gatineau*. Radio-Canada. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1246855/navette-ottawa-parc-gatineau-projet-pilote>.

Radio-Canada (2017, 25 juin). *Le parc de la Gatineau devrait-il devenir un parc national?* Radio-Canada. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1041749/le-parc-de-la-gatineau-devrait-il-devenir-un-parc-national>.

Tchékémian, A. (2007). *L'habitat entre ville et nature, de l'ère industrielle à nos jours*, HAL archive ouverte pluridisciplinaire, fhalshs-00178060f, pp.16-26.

Union internationale pour la conservation de la nature (1980). Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable, (ISBN : 2-88032-104-2), Récupéré de <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/WCS-004-Fr.pdf>

Van Campenhoudt, L et Quivy, R (2011). Manuel de recherche en sciences sociales, DUNOD, 4^e édition, Paris, 262 pages.

Vincent-Geslin, V. et Ravalet, E. et Motte-Baumvol, B. (2013). *Vivre le périurbain. Des espaces sous influence urbaine* Dans Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Éditions Berlin. Récupéré de <https://www.espacestemp.net/articles/vivre-le-periurbain-des-espaces-sous-influence-urbaine/>.

Walter, V. Reid. (2005). *Millennium Ecosystem Assessment Ecosystem and Human Well-Being Synthesis*. Millennium Ecosystem Assessment Panel, GF50.E26 2005 304.2–dc22 2005010265. Island Press, Washington. Récupéré de <https://www.millenniumassessment.org/documents/document.356.aspx.pdf>